Nations Unies

S/PV.6520 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6520e séance

Jeudi 21 avril 2011, à 15 h 20

New York

Président :	M. Alzate	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Govender
	Allemagne	M. Tillmann
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Sun Xiaobo
	États-Unis d'Amérique	Mme Kinyon
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Ntyam-Ehya
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Khachab
	Nigéria	M. Edokpa
	Portugal	M. Cortes Palma
	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

11-30800 (F)





La séance est reprise à 15 h 30.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République islamique d'Iran une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au présent débat. Si je n'entends pas d'objection, j'inviterai ce représentant à participer au présent débat.

Je tiens à rappeler à tous les intervenants qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au plus afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al Oyaidi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier M. Pascoe de l'exposé complet qu'il a présenté au Conseil. Ma délégation fait cette déclaration au nom des délégations arabes auprès de l'ONU.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Le Groupe des États arabes apprécie la tenue de ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Cette séance a lieu alors que le Gouvernement israélien persiste dans son intransigeance et poursuit ses activités illégales de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, mettant ainsi en danger l'ensemble du processus de paix.

Le conflit israélo-arabe domine toutes les autres questions qui se posent au Moyen-Orient, étant donné qu'aucun autre conflit régional n'a autant d'impact sur la paix internationale. La situation est exacerbée par l'absence de bonne foi du Gouvernement israélien qui, au lieu de s'engager sérieusement dans le processus de paix, continue de confisquer une partie croissante du territoire palestinien, de construire des colonies illégales, créant ainsi des réalités nouvelles sur le terrain, de tuer et d'expulser illégalement des Palestiniens, et de confisquer leurs terres et leurs biens.

Les activités israéliennes de peuplement sapent la création d'un État palestinien durable, d'un seul tenant et viable. Cela rend difficile à tout gouvernement palestinien de fonctionner efficacement et de convaincre son peuple que la paix est réalisable. Il est immoral qu'une nation soumise à l'occupation soit punie alors que la Puissance occupante poursuit ses activités de peuplement en toute impunité. La paix est le seul moyen de garantir la sécurité de nos frères palestiniens et des Israéliens, mais nous doutons des intentions d'Israël lorsqu'il ne fait montre d'aucune sincérité à l'égard de la paix. Il continue de miner le processus de négociations et de mener des actions unilatérales, qui ne conduiront nullement à la paix. Il est temps pour Israël de réaliser qu'il n'est pas au-dessus des normes de comportement internationales, qui sont fondées sur le droit international.

La plupart des États qui composent le Conseil, notamment les membres permanents, ont publié des déclarations séparées condamnant les activités de colonisation israéliennes. Il faut parvenir à l'adoption d'une position unifiée qui reflète clairement ce consensus. Les États arabes ont affirmé clairement leur attachement à la paix par le biais de l'Initiative de paix arabe, qui a été lancée par le Royaume d'Arabie saoudite, puis adoptée au sommet arabe de Beyrouth. Les États arabes ont affirmé leur engagement à parvenir à une paix juste et globale fondée sur le droit international, mais aucune réponse ni aucun engagement réciproques ne se sont fait entendre du côté israélien. Il est urgent de relancer le processus de paix, et Israël doit s'y engager sincèrement et sérieusement, notamment en gelant immédiatement la construction de ses colonies, et en entamant le démantèlement des colonies de peuplement au lieu de les étendre.

La situation qui règne actuellement dans la bande de Gaza assiégée est un autre facteur d'aggravation du problème, transformant Gaza en une énorme prison du fait du blocus imposé par Israël, Puissance occupante, et donnant lieu à une effroyable catastrophe humanitaire. Les forces d'occupation israéliennes poursuivent leurs barbares attaques militaires contre le peuple palestinien, dont la plus récente a eu lieu à Gaza le 2 avril et a fait des morts à Beit Lahia, où de nombreuses personnes ont également été blessées. Il ne s'agit que de la dernière d'une longue liste de violations israéliennes du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

Par ses attaques et ses crimes répétés, Israël montre qu'il se considère au-dessus des lois. Il fait fi des résolutions de la légalité internationale et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il exploite le silence de la communauté internationale et sa réticence à réagir aux crimes de guerre qu'il commet.

Dans ce contexte, le Groupe des États arabes demande que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité et le Quatuor, assume ses responsabilités, mette un terme aux brutales activités de colonisation et à l'agression constante perpétrée contre la population palestinienne non armée de Gaza, lève le blocus israélien, ouvre les points de passage vers et depuis Gaza, et fasse appliquer l'accord sur les postes frontière.

À l'occasion de la Journée des prisonniers palestiniens, le Groupe des États arabes exhorte la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à forcer les autorités israéliennes à permettre aux Palestiniens de rendre visite à leurs parents détenus dans les prisons israéliennes, et à relâcher les plus de 6 000 prisonniers qui y sont détenus, dont 300 se trouvent dans les prisons israéliennes depuis des dizaines d'années.

Le Groupe des États arabes demande instamment à la communauté internationale de mettre en œuvre les résolutions de l'ONU, notamment celles du Conseil. Il exige en outre qu'Israël retire ses forces de tous les territoires arabes, y compris le Golan syrien. Les mesures qu'Israël prend, ou prendra éventuellement à l'avenir, pour modifier la nature juridique, physique et démographique des territoires du Golan syrien sont nulles et non avenues, et constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et des résolutions de la légalité internationale, notamment de la résolution 497 (1981). Le Groupe des États arabes exige également le retrait des forces israéliennes des fermes de Chebaa, des collines de Kfar Chouba et de la partie nord d'Al-Ghajar. Le Groupe des États arabes invite le Conseil de sécurité à tout mettre en œuvre pour instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), du principe de l'échange des territoires contre la paix et de l'Initiative de paix arabe.

Le gel du processus de paix ne fait qu'encourager les tendances extrémistes et exacerber dangereusement le désespoir et les frustrations. Il est on ne peut plus urgent de prendre conscience du fait que le public arabe et islamique estime que la communauté internationale manque de sérieux et de crédibilité. Nous considérons que l'incapacité du Conseil de sécurité à appliquer ses propres résolutions résulte du principe de deux poids, deux mesures qui régit les relations internationales, et en particulier du fait que l'exercice du droit de veto met le Conseil de sécurité dans l'incapacité d'exercer ses fonctions et l'empêche d'aider les pays concernés. Quand le Conseil de sécurité pourra résoudre ce problème, l'engagement et le respect de tous les États Membres vis-à-vis de toutes les résolutions du Conseil de sécurité seront assurés. Ce changement rendra le Conseil de sécurité plus crédible et plus à même de s'acquitter des tâches nécessaires pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, le Groupe des États arabes salue l'action menée par le Président Barack Obama en vue de l'instauration d'une paix globale et de la création, pour le peuple palestinien, d'un État souverain vivant côte à côte avec Israël, tel qu'il l'a indiqué dans son allocution à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale en 2010 (voir A/65/PV.11), dans laquelle il a parlé de la création d'un État palestinien et de sa reconnaissance à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, État qui aurait pour frontières les lignes du 4 juin 1967 et Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

Mme Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : Ce débat se tient à un moment où des faits historiques surviennent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les contestations populaires dans cette région ouvrent la voie à une période de grandes possibilités. Nous espérons que les revendications légitimes des populations du Moyen-Orient, relatives à la participation politique et aux droits de l'homme, seront entendues. Notre message aux régimes et aux populations de la région est clair : les régimes autocratiques et la répression du peuple appartiennent au passé; l'avenir sera celui de la démocratie et de la liberté.

Dans ce contexte de bouleversements historiques, je voudrais saisir cette occasion pour évoquer un autre événement capital tout aussi important dans l'histoire du processus de paix au Moyen-Orient. Au cours de la réunion du groupe des donateurs internationaux qui assistent les Palestiniens, qui s'est tenue à Bruxelles la semaine dernière, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'ONU ont informé les donateurs que l'Autorité palestinienne avait dépassé le seuil à partir duquel un État est considéré comme fonctionnel. Les trois organisations ont conclu que s'agissant de la prestation des services publics à la population et de la mise en œuvre des réformes, les résultats de l'Autorité palestinienne étaient meilleurs

que ceux de nombreux pays à revenu intermédiaire. Le FMI a même précisé que les réformes mises en œuvre par l'Autorité palestinienne étaient tellement avancées que le système de gestion des finances publiques n'était pas seulement capable d'appuyer les fonctions d'un État, mais était même devenu un modèle pour les autres pays en développement. En outre, l'Autorité palestinienne a réduit de près de la moitié sa dépendance à l'égard de l'aide budgétaire. En d'autres mots, nous sommes en présence d'une structure étatique palestinienne qui fonctionne.

Ces progrès remarquables réalisés au cours de ces dernières années n'auraient pas été possibles sans la détermination et les efforts inlassables du Premier Ministre Fayyad et de son cabinet, la coopération et le soutien du Gouvernement israélien et l'appui financier sans faille de la communauté des donateurs internationaux. Cette coopération tripartite au sein du Comité spécial de liaison a considérablement contribué au succès des efforts d'édification d'un État palestinien.

Cependant, il existe encore des défis qu'il faut relever sans tarder. Le programme d'édification de l'État palestinien atteindra bientôt les limites de ce qu'il est capable de réaliser dans l'espace politique et physique dont dispose l'Autorité palestinienne. Aussi longtemps qu'Israël maintiendra son contrôle sur la Zone C, qui représente 60 % de la Cisjordanie, la croissance économique ne sera pas suffisante pour permettre à l'Autorité palestinienne de devenir viable. Pour briser ce cycle et assurer la viabilité de l'Autorité palestinienne à l'avenir, Israël doit introduire des mesures supplémentaires pour mettre fin aux restrictions et à d'autres mesures similaires dans la Zone C, permettre l'accès aux terres et à l'eau dans ces zones et mettre en œuvre une stratégie commerciale cohérente.

Comme la communauté internationale l'a souligné à maintes reprises, le volet édification de l'État palestinien et le volet négociations politiques sont interdépendants. Les progrès accomplis dans un domaine ne peuvent se poursuivre sans que des progrès soient également réalisés dans l'autre domaine. Du point de vue pratique, le processus d'édification de l'État s'est achevé. Le processus de création d'un État palestinien indépendant doit néanmoins passer par des négociations.

Toutefois, le temps presse. Il ne reste que quelques mois avant le délai internationalement reconnu pour la négociation d'un accord-cadre sur le statut permanent et le traité de paix global qui doit être conclu par la suite. Le moment est venu pour les deux parties de retourner à la table des négociations et démontrer, par des mesures décisives, qu'il est possible de mettre fin à ce conflit et que les Palestiniens peuvent disposer de leur propre État indépendant, démocratique et viable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais tout d'abord, au nom du Mouvement, remercier de son exposé le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe.

Le Mouvement des pays non alignés estime qu'en ce moment critique, la communauté internationale doit renouveler sa détermination à honorer son engagement de longue date de réaliser la solution des deux États sur la base du droit international et des cadres de référence du processus de paix. Il existe un consensus international sur le fait que nous devons établir un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, et réaliser une paix juste, durable et globale dans la région d'ici à septembre. Pour faire respecter ce consensus et honorer nos engagements, des efforts collectifs et urgents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité s'imposent.

Le Mouvement des pays non alignés regrette que tous les efforts sérieux déployés par différentes parties régionales et internationales, y compris le Quatuor, en vue de la reprise et de la poursuite des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens à cette fin, se soient soldés par un échec. Le Mouvement estime qu'il est tout aussi préoccupant que la simple convocation d'une réunion du Quatuor soit devenue problématique, étant donné que plusieurs réunions consécutives ont été reportées à des dates ultérieures et qu'il ne semble pas exister de volonté réelle à proposer un programme clair et crédible pour aboutir au résultat escompté.

En outre, il est extrêmement déplorable qu'Israël, Puissance occupante, continue de faire fi de la volonté de la communauté internationale et poursuit ses activités illégales de peuplement, ainsi que beaucoup d'autres politiques et pratiques, qui constituent le principal obstacle à tous les efforts en vue de la reprise des négociations de paix. Cet état de fait rend

pratiquement impossible la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

Le refus d'Israël de proroger le moratoire unilatéral sur les activités de peuplement; les annonces récentes relatives à la construction de milliers de nouveaux logements destinés aux colons à un rythme sans précédent; la démolition continue de bâtiments palestiniens par Israël, y compris de lieux historiques comme l'hôtel Shepherd dans le quartier de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est et de nombreuses habitations de Palestiniens, afin de construire de nouveaux logements destinés aux colons au cœur de la ville sont toutes des activités qui confirment les intentions expansionnistes d'Israël et contredisent totalement le prétendu attachement du Gouvernement israélien au processus de paix et font douter de sa sincérité s'agissant de la réalisation de la solution des deux États.

À l'heure actuelle, tout, y compris les déclarations provocatrices, les activités illégales de construction qui s'accélèrent sur le terrain et la révocation des droits de résidence des Palestiniens qui se poursuit, démontre clairement qu'Israël poursuit ses tentatives illégitimes de modifier le caractère géographique et la composition démographique du territoire palestinien occupé, en particulier Jérusalem-Est, en vue de créer sur le terrain de nouvelles réalités qui entravent les négociations sur le statut final. Le Conseil de sécurité doit rejeter et condamner ces mesures illégales.

L'opinion de la majorité des États du Mouvement des pays non alignés qui se sont portés coauteurs du projet de résolution présenté au début de l'année au Conseil de sécurité (S/2011/24) – appelant à l'arrêt immédiat de toutes les activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, tel que souligné dans les lettres adressées à cet effet au Président du Conseil de sécurité par le Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés – reflète la position de la communauté internationale sur cette question capitale. Le Mouvement des pays non alignés regrette que, contrairement à nos attentes et espoirs, le Conseil de sécurité n'ait pas adopté ce projet de résolution.

Par conséquent, le Mouvement des pays non alignés demande à nouveau au Conseil de sécurité de se montrer ferme et d'exiger d'Israël qu'il se conforme à ses obligations juridiques. Nous ne devons plus tolérer qu'Israël agisse en toute impunité et le Conseil de sécurité doit veiller à ce qu'Israël honore dorénavant toutes ses obligations, notamment au titre de la quatrième Convention de Genève, des résolutions pertinentes de l'ONU et de la Feuille de route.

À cet égard, le Mouvement prend note avec satisfaction des consultations ouvertes par le Gouvernement suisse en vue de mettre en œuvre la recommandation faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/254, du 26 février 2010, qui propose la convocation d'une conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève sur les mesures à prendre pour imposer la Convention dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Mouvement souligne qu'il importe de relancer rapidement le processus de consultations en vue de convoquer une conférence des Hautes Parties contractantes aussitôt que possible.

Le Mouvement des pays non alignés condamne les odieuses attaques militaires perpétrées au début du mois par Israël contre des civils palestiniens dans la bande de Gaza, qui ont causé la mort de 19 civils palestiniens, et il regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas réagi après s'être penché sur ce grave problème. Nous demandons au Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger la population civile palestinienne vivant sous occupation israélienne, conformément au droit international humanitaire et dans la droite ligne des mesures prises rapidement par le Conseil de sécurité pour protéger les civils dans d'autres régions.

À cet égard, le Mouvement souligne la nécessité de veiller à ce qu'Israël, la Puissance occupante, lève intégralement le blocus imposé à Gaza, conformément à ses obligations en vertu du droit international, de la résolution 1860 (2009) et de toutes les autres résolutions pertinentes de l'ONU. Cette crise non réglée continue d'avoir de graves répercussions sur les initiatives plus larges visant à promouvoir la paix et à unir le peuple palestinien, à qui elle continue d'infliger de profondes souffrances.

À cet égard, le Mouvement souligne une nouvelle fois la nécessité de reconstruire Gaza, et il demande à Israël d'ouvrir tous les points de passage vers Gaza et de permettre une circulation constante et régulière des marchandises et des personnes – notamment l'importation de matériaux essentiels destinés à la reconstruction, dont ceux qui sont nécessaires à la reconstruction tant attendue des installations de l'ONU et des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) – ainsi que des flux

commerciaux normaux. Le Mouvement réaffirme par ailleurs qu'il importe de doter l'UNRWA de tout l'appui financier et humain nécessaire pour lui permettre d'accomplir efficacement sa mission.

Le Mouvement condamne fermement la détention de milliers de Palestiniens dans les prisons israéliennes, où les mauvais traitements et la torture sont monnaie courante. Il salue les efforts déployés par la communauté internationale pour faire la lumière sur cette crise, notamment en convoquant en mars à Vienne la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, au cours de laquelle l'accent a été mis sur la nécessité de se pencher d'urgence sur le sort des prisonniers politiques palestiniens dans les prisons et les centres de détention israéliens. Les membres du Mouvement sont convaincus que ces prisonniers, au nombre desquels on compte des femmes et des enfants, doivent être libérés immédiatement, et que l'inspection de leurs conditions de détention actuelles doit devenir une priorité pour la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme.

Il est unanimement reconnu qu'Israël doit impérativement respecter ses obligations pour permettre la reprise des négociations en vue de concrétiser la solution des deux États, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008), du mandat de Madrid, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit déployer tous les efforts possibles pour faire en sorte qu'Israël respecte ses obligations et ses engagements et pour veiller à la reprise des négociations sur le statut final sur des bases saines afin que nous puissions dès cette année concrétiser l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

S'agissant du Liban, le Mouvement condamne les permanentes violations israéliennes de la souveraineté libanaise, ainsi que les violations graves autant que nombreuses de la résolution 1701 (2006). Le Mouvement appelle toutes les parties concernées à respecter pleinement la résolution 1701 (2006) afin de remédier à l'instabilité actuelle et d'éviter la reprise des hostilités.

Pour ce qui est du Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures qu'Israël, Puissance occupante, a prises ou envisage de prendre pour modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé ou pour imposer sa juridiction et son administration sur place sont nulles, non avenues et n'ont aucun effet juridique. Le Mouvement des pays non alignés demande à Israël de se conformer à la résolution 497 (1981) et de se retirer pleinement du Golan syrien jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Le Mouvement des pays non alignés attend avec impatience que le Conseil de sécurité et le Quatuor prennent des mesures dynamiques en établissant les paramètres qui régiront notre action commune dans la période précédant la création, en septembre, de l'État indépendant de Palestine. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa volonté de collaborer pleinement avec le Conseil, le Quatuor et ses autres partenaires pour garantir l'aboutissement de notre juste cause.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement de nous donner l'occasion de nous pencher sur la situation au Moyen-Orient. Je tiens également à remercier M. Pascoe de son exposé détaillé et les Ambassadeurs Mansour et Reuben de leurs déclarations.

Le Japon appuie avec force la solution des deux États et demeure convaincu que parvenir à cette solution par le biais de négociations sincères est la seule façon de réaliser une paix durable. Nous estimons qu'à l'heure actuelle, un déficit de confiance mutuelle empêche la reprise des négociations directes. Nous demandons aux deux parties de faire appel aux États-Unis et à la communauté internationale et de prendre des mesures qui créeront un environnement propice à la reprise de négociations directes. Nous encourageons vivement les deux parties à reprendre les négociations directes.

Les deux parties doivent respecter les obligations que leur imposent les accords précédents, en particulier la Feuille de route. Nous demandons à Israël, comme nous l'avons fait à tant d'occasions, de geler ses activités d'implantation de colonies de peuplement en Cisjordanie, et notamment à Jérusalem-Est. À cet égard, le Japon est profondément préoccupé par le fait que les autorités israéliennes continuent d'approuver des plans de construction de nouveaux logements. Le Japon ne reconnaît aucune mesure unilatérale de nature

à préjuger du résultat des négociations sur le statut final.

Parallèlement, nous lançons un appel à l'Autorité palestinienne afin qu'elle poursuive ses efforts pour améliorer la sécurité et honore son engagement de mettre fin à la violence et de lutter contre toute incitation en ce sens. Le Japon condamne fermement le meurtre perpétré le 12 mars à Itamar, dans le nord de la Cisjordanie. Seules les négociations, et non la violence, peuvent permettre de régler ces problèmes.

Selon l'évaluation effectuée par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'ONU lors de la récente réunion du Comité spécial de liaison, l'Autorité palestinienne a maintenant dépassé le seuil à partir duquel un État est considéré comme fonctionnel dans les secteurs clefs. Le Japon appuie avec force les efforts d'édification de l'État déployés par l'Autorité palestinienne et continuera d'apporter son aide à cette fin.

Nous sommes gravement préoccupés par la récente escalade de la violence le long des frontières entre Israël et la bande de Gaza. Nous condamnons vivement le fait de prendre pour cibles des civils. Nous continuons à demander la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) et prions Israël et les Palestiniens qui vivent dans la bande de Gaza de renoncer à la violence et d'accepter la coexistence mutuelle.

Le Japon demeure préoccupé par la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Le Japon souligne qu'il importe de lever le blocus tout en empêchant l'acheminement d'armes dans la bande de Gaza. Nous sommes opposés au blocus. Nous invitons par ailleurs les parties qui souhaitent acheminer de l'aide dans la bande de Gaza à coordonner leur action avec les autorités compétentes afin d'éviter des incidents éventuels. Nous appelons les deux parties à prendre les décisions difficiles mais nécessaires en faveur de la paix. Le Japon poursuivra ses efforts en vue d'instaurer une paix juste et globale dans la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba appuie la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation dans la région, en particulier dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, reste affligeante. La situation dans la bande de Gaza est intenable. Cuba est extrêmement préoccupée par la détérioration croissante de la situation, due à l'escalade de l'offensive militaire menée ces derniers mois par Israël. Il faut de toute urgence instaurer un cessez-le-feu.

Les violations flagrantes et répétées par Israël des normes du droit international humanitaire contre la population civile de Gaza sont inacceptables. La communauté internationale doit prendre toutes les mesures pratiques possibles pour mettre fin à cette situation et empêcher les bombardements aveugles contre la population palestinienne. Cuba demande de nouveau instamment à Israël de lever immédiatement, inconditionnellement et complètement le blocus cruel et illégal imposé à Gaza, et d'autoriser la libre circulation de fournitures à destination et à partir de la bande de Gaza, ainsi qu'un accès humanitaire permanent.

Cuba condamne les activités de peuplement menées dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous exigeons l'arrêt immédiat de la démolition de maisons palestiniennes, de la construction du mur et de l'expulsion de familles palestiniennes de Jérusalem-Est, ainsi que des autres actes illégaux d'incitation, de provocation et d'agression menés par les colons extrémistes contre la population palestinienne et les lieux saints. Ces mesures et pratiques israéliennes constituent des violations graves et flagrantes du droit international, de la Charte des Nations Unies, de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 9 juillet 2004.

Le Conseil de sécurité ne saurait rester passif face à cette situation. Cuba regrette que le droit de veto exercé récemment par l'un des membres du Conseil de sécurité n'ait pas permis l'adoption d'une résolution condamnant les activités de peuplement et exigeant la fin de cette politique. Le silence que, ces dernières années, le Conseil de sécurité a gardé vis-à-vis de cette question a permis à Israël de poursuivre ces politiques illégales. Les importants dégâts physiques, économiques et sociaux provoqués par les pratiques illégales et destructrices de colonisation sont le principal obstacle à la conclusion d'un accord de paix. La politique de peuplement empêche, en termes pratiques, la création d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967 et ainsi, la possibilité de

parvenir à un règlement juste du conflit israélo-palestinien.

Cuba réaffirme que toute mesure ou action qu'Israël a prise ou prendra pour modifier le statut légal, physique et démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures prises par Israël pour exercer sa juridiction et son administration sur ce territoire sont nulles et non avenues. Nous réaffirmons également que toutes ces mesures et actions, y compris la construction et l'expansion illégales des colonies israéliennes dans le Golan syrien depuis 1967, constituent des violations du droit international, des accords internationaux, de la Charte et des résolutions des Nations Unies, dont la résolution 497 (1981), et de la quatrième Convention de Genève, ainsi qu'un défi lancé à la communauté internationale. Cuba exige qu'Israël se retire complètement du Golan syrien occupé, derrière les frontières du 4 juin 1967.

Il faut qu'un accord de paix soit conclu dans le courant de cette année, conformément aux résolutions pertinentes, au mandat de la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe. Nous avons été les témoins d'une reconnaissance internationale croissante d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967. Nous espérons que septembre 2011 sera le bon moment pour la réalisation définitive de cet objectif.

Cuba réitère encore une fois sa position en faveur d'une paix juste et durable pour tous les peuples de la région du Moyen-Orient, une paix qui mette fin à l'occupation de tous les territoires actuellement occupés par Israël depuis 1967 et qui garantisse l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination par l'établissement d'un État indépendant de Palestine, ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Abdullah (Malaisie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil, et d'associer ma délégation aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Tadjikistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

La Malaisie est extrêmement préoccupée par les attaques disproportionnées menées récemment par les forces militaires israéliennes dans la bande de Gaza, attaques qui ont fait de nombreuses victimes parmi les civils et qui, si on leur laissait libre cours, provoqueraient encore plus de destruction et feraient encore plus de victimes, notamment parmi la population civile de la bande de Gaza. Nous engageons donc instamment toutes les parties concernées à s'abstenir de tout acte de provocation et appelons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et le Quatuor, à agir vite et avec détermination pour veiller à ce qu'Israël cesse ses opérations militaires dans la bande de Gaza, et à prévenir une nouvelle escalade de la violence.

Ma délégation est également préoccupée par les articles et les commentaires parus récemment dans les journaux à propos du rapport « Goldstone » (A/HRC/12/48). Nous n'estimons pas que ces commentaires aient invalidé le rapport ou laissé entendre que son auteur voulait se rétracter. À cet égard, ma délégation appuie la déclaration faite par les trois coauteurs de ce rapport, ce qui, d'une certaine manière, impose davantage à Israël d'expliquer au monde son recours disproportionné à la force qui a provoqué la mort d'environ 1 400 Palestiniens lors de l'attaque militaire qu'il a lancée il y a deux ans de cela. Nous tenons à déclarer ici que les impératifs de la paix et de la justice sont mutuels et qu'en conséquent, la justice pour les Palestiniens à Gaza ne saurait être retardée dans l'optique de parvenir à la paix.

C'est pourquoi nous appelons de nouveau Israël à lever complètement le blocus contre Gaza, lequel constitue une forme de châtiment collectif interdit par le droit international, et à accélérer le processus d'approbation des projets de l'ONU. Israël doit respecter ses obligations juridiques et internationales en mettant fin à l'ensemble des activités de peuplement, à la construction du mur de séparation et à la démolition de bâtiments et d'infrastructures palestiniens, en particulier à Jérusalem-Est, qui sont illégales au regard du droit international et constituent de sérieux obstacles aux pourparlers de paix.

Le règlement de ces questions exigera de la communauté internationale qu'elle fasse porter son énergie et ses efforts sur la réalisation d'une paix globale dans la région et sur le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à un État de Palestine indépendant. Toutes les parties doivent s'engager honnêtement et sincèrement à réaliser ces objectifs. Encore une fois, nous exhortons le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires

pour mettre en œuvre ses propres résolutions sur la Palestine et le Moyen-Orient, au risque de compromettre sa crédibilité même.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Comme nombre de mes collègues l'ont signalé, des événements historiques secouent le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ces importants faits nouveaux appellent à juste titre l'attention de la communauté internationale.

En attendant, la question palestinienne va bientôt atteindre une phase décisive. La Turquie reste fermement convaincue que le conflit israélo-palestinien est au cœur de nombreux différends dans la région et au-delà et qu'il mérite de ce fait une attention particulière de notre part. C'est pourquoi il ne faut pas reléguer au second plan un règlement durable et global du conflit en raison de la situation actuelle dans la région. Au contraire, il faut de nouveau donner la priorité à cette question.

Malgré l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix à cause des activités de peuplement incessantes menées par Israël à Jérusalem-Est occupée et en Cisjordanie, nous estimons qu'un règlement négocié reste la seule solution envisageable. L'absence de solution ne sert qu'à faire perdurer l'insécurité et les souffrances. La Turquie considère que l'action du Quatuor est importante et espère qu'il se réunira prochainement pour définir les paramètres de négociations directes.

Les Palestiniens n'ont, ces deux dernières années, ménagé aucun effort pour définir le cadre institutionnel de leur futur État. Comme cela a été démontré lors de la récente réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, ils sont prêts. Grâce aux mesures qu'elle a prises pour édifier un État, l'Autorité palestinienne a prouvé à tous ceux qui en doutaient que les Palestiniens méritent d'atteindre l'objectif qu'ils poursuivent depuis des décennies – un État internationalement reconnu –, bien qu'ils continuent de subir les effets de l'occupation.

Il va sans dire que les progrès réalisés sur le terrain, tels qu'illustrés par les chiffres relatifs à la situation économique, ne peuvent être maintenus que si le processus politique avance en parallèle. En d'autres termes, les mesures prises de bonne foi ne doivent pas se limiter à une prétendue « paix économique », mais doivent permettre de renforcer la dimension politique du processus de paix et se concrétiser par l'édification d'un État palestinien. Le moment est venu de manifester notre solidarité envers les Palestiniens et de les aider à vivre dans la paix et la dignité.

Dans ce contexte, la Turquie considère que si les Palestiniens sont, de manière objective, prêts à être acceptés en tant qu'État membre à part entière de la communauté internationale, avec tous les droits et responsabilités que cela implique – et il est évident qu'ils sont sur le point de franchir cette étape décisive –, alors la communauté internationale ne peut ni ne doit ignorer leur appel juste et légitime.

D'autre part, il faut apaiser d'urgence les souffrances des Palestiniens vivant dans la bande de Gaza, et satisfaire au plus vite les besoins de la bande de Gaza en matière de reconstruction et de remise en état. La résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité doit être intégralement mise en œuvre. La situation humanitaire actuelle de la population civile à Gaza, ainsi que les violations des droits de l'homme qui y sont commises, sont intolérables, inacceptables et, en fin de compte, ne servent les intérêts d'aucune des parties concernées. L'intensification récente des tensions entre les parties indique clairement que la situation est, au mieux, délicate. Les approches minimalistes visant à mener une campagne diplomatique ne donneront aucun résultat. Israël doit lever immédiatement le blocus illégal de Gaza.

Dans l'intervalle, la réconciliation nationale des Palestiniens demeure une urgente priorité. La Turquie appelle les groupes palestiniens à cesser une fois pour toutes d'être désunis et à se rassembler autour de leur État, pour vivre aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. À cet égard, la communauté internationale doit tendre une main secourable aux Palestiniens, sans équivoque.

Onze mois se sont écoulés depuis que les forces israéliennes ont mené leur attaque meurtrière contre un convoi d'aide humanitaire naviguant vers Gaza, qui a coûté la vie à neuf civils et fait de nombreux blessés. Cet incident international a eu des répercussions sur la paix et la sécurité internationales et c'est pourquoi le Conseil a publié, juste après cet incident, une déclaration présidentielle très ferme.

En outre, cet épisode tragique est également le résultat de multiples violations, successives et flagrantes, du droit international commises par Israël, à

commencer par le blocus illégal qu'il impose, suivi de la torture et du meurtre de passagers du convoi international d'aide humanitaire. La Turquie a tout d'abord tenté de prévenir cet incident; puis, après que la tragédie a eu lieu, elle a porté cette affaire devant les organes internationaux compétents. La Turquie, de son côté, a rigoureusement respecté tous les paramètres définis pour le déroulement de l'enquête internationale menée sous les auspices de l'ONU, tout en s'abstenant de prendre des mesures unilatérales et de faire des déclarations incendiaires.

Nous continuons de contribuer par tous les moyens à cette enquête menée sous les auspices de l'ONU, dans l'espoir que ses conclusions soient équitables et justes. Mais il ne doit y avoir aucun doute quant à notre détermination sur ce point. Nous poursuivrons cette enquête et utiliserons tous les moyens disponibles au sein du système international jusqu'à ce que nous soyons convaincus que justice a été rendue. Aucun membre de la communauté internationale n'est au-dessus du droit international. La responsabilité est la clef de la stabilité et de la sécurité. Il convient également de garder à l'esprit que le phénomène des convois humanitaires à destination de Gaza ne peut être simplement ignoré en les considérant comme des actes de provocation unilatéraux. Si la logique actuelle des politiques israéliennes à l'encontre de Gaza, qui prennent pour cible toute la population de manière disproportionnée, était inversée, la cause profonde de telles réactions serait alors éliminée.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui inébranlable de la Turquie à nos frères et sœurs palestiniens et sa détermination à les aider à atteindre l'objectif auquel ils aspirent depuis trop longtemps : un État palestinien viable, pacifique et prospère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en anglais*) : La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Le présent débat a lieu à un moment où la communauté internationale fait face à un certain nombre de problèmes dans la région du Moyen-Orient. Néanmoins, le conflit arabo-israélien demeure au cœur des préoccupations et les événements qui se déroulent dans le monde arabe, bien qu'en eux-mêmes historiques, signifient que nous devons redoubler d'efforts pour régler cette question de toute urgence.

L'Union européenne est fermement convaincue qu'il ne faut pas manquer l'occasion offerte par les bouleversements auxquels nous assistons. Les parties et la région ont assez attendu. Leurs espoirs et leurs aspirations ont été étouffés à de trop nombreuses reprises. Ces dernières semaines, nous avons déployé des efforts considérables au sein du Quatuor, et nous continuerons de le faire, car nous sommes convaincus qu'en complétant et en appuyant l'action des États-Unis, l'Union européenne, aux côtés de l'ONU et de la Russie, peut contribuer à la solution négociée à laquelle nous aspirons tous. Nous sommes également conscients de l'importance décisive d'une contribution active des États arabes faisant fond sur l'Initiative de paix arabe.

L'Union européenne affirme que les mesures unilatérales prises par l'une ou l'autre partie ne peuvent préjuger du résultat des négociations. Nous devons donc continuer d'agir de manière concertée pour parvenir à une solution négociée. L'Union européenne rappelle que les colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et risquent de rendre impossible une solution des deux États. Toute activité de peuplement, notamment Jérusalem-Est, doit cesser immédiatement. Les nouveaux projets de construction doivent être abandonnés.

La confiance entre les parties a été sérieusement ébranlée. Nos efforts visent par conséquent à promouvoir la mise en place d'un cadre crédible propice à la reprise de négociations entre les parties sur toutes les questions relatives au statut final en vue d'aboutir à une solution des deux États d'ici à septembre 2011.

L'Union européenne saisit cette occasion pour rappeler sa position à cet égard. Nous considérons que les paramètres suivants peuvent servir de base à une reprise des négociations entre les parties : premièrement, un accord concernant les frontières des deux États, sur la base des lignes du 4 juin 1967, avec les échanges de territoires conséquents convenus par les parties; deuxièmement, des arrangements de sécurité qui respectent la souveraineté des Palestiniens

et montrent que l'occupation est terminée, et qui protègent la sécurité des Israéliens, empêchent la réapparition du terrorisme et luttent efficacement contre les menaces nouvelles; troisièmement, un règlement juste, équitable et consensuel de la question des réfugiés; et, quatrièmement, la réalisation des aspirations des deux parties concernant Jérusalem. Les négociations doivent permettre de régler la question du statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États.

L'Union européenne est depuis longtemps un ardent défenseur du programme d'édification de l'État du Premier Ministre Fayyad auquel il contribue largement. Tous les participants à la récente réunion du Comité spécial de liaison, tenue à Bruxelles le 13 avril sous l'égide de la Haut-Représentante de l'Union européenne, Catherine Ashton, ont unanimement salué la nouvelle dynamique des efforts d'édification de l'État déployés par l'Autorité palestinienne ces deux dernières années, tandis que parallèlement la communauté internationale coordonnait son action pour appuyer les projets en faveur de la mise en place d'une économie durable et du renforcement des institutions publiques. L'Union européenne accueille avec satisfaction l'évaluation de l'ONU et des institutions financières internationales concluant que, dans les secteurs clefs passés en revue, les institutions palestiniennes sont désormais suffisantes pour le bon fonctionnement d'un État et qu'elles soutiennent la comparaison avec celles de nombreux États en place, et ce, malgré la poursuite de l'occupation et la fracture entre la Cisjordanie et Gaza.

L'Union européenne appuie vigoureusement le processus de renforcement des institutions. À cet égard, l'Union européenne se félicite de l'organisation d'une deuxième conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien, en juin prochain à Paris. L'Union européenne a une nouvelle fois augmenté la part consacrée à l'aide au renforcement des institutions, qui représente cette année 75 millions de dollars sur les 300 millions de dollars alloués aux territoires palestiniens occupés. Toutefois, les réalisations importantes obtenues par le peuple palestinien ne seront viables que si l'on assiste à une percée politique.

L'Union européenne regrette le regain de violence enregistré ces dernières semaines. La Haut-Représentante de l'Union européenne, Catherine Ashton, a publiquement et clairement condamné les attaques au mortier et à la roquette lancées depuis la bande de Gaza, notamment la récente attaque contre un bus scolaire ayant entraîné la mort d'un jeune étudiant, et elle a exigé que ces attaques cessent immédiatement et définitivement. Elle a également déploré les pertes civiles à Gaza et appelé Israël à la retenue. La vie des civils doit être protégée partout et en toutes circonstances. L'Union européenne demande instamment le plein respect du droit international humanitaire. Le cessez-le-feu annoncé doit être pleinement respecté par toutes les parties si l'on veut caresser l'espoir d'un vrai processus de paix. L'Union européenne demande aux ravisseurs du soldat israélien Gilad Shalit de le libérer sans tarder.

L'Union européenne renouvelle avec énergie ses appels à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009) demandant l'ouverture immédiate, durable et sans conditions des points de passage afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes à destination et en provenance de Gaza, y compris les biens et les personnes venant de la Cisjordanie. L'Union européenne appelle tous les membres de la communauté internationale qui fournissent une assistance à utiliser les points de passage terrestres existants pour acheminer leur aide à Gaza.

L'importation accrue et accélérée des matériaux de construction est un autre élément essentiel du relèvement de Gaza. Malgré certains progrès enregistrés depuis juin 2010, suite aux mesures concernant l'accès à Gaza prises par le Gouvernement israélien, des efforts supplémentaires s'imposent pour parvenir à un changement radical de politique qui permette la reconstruction et le relèvement économique de Gaza et améliore la vie quotidienne de la population tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Union européenne réaffirme sa volonté de contribuer activement à un règlement global et durable permettant à l'État israélien et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, toute notre appréciation pour la façon exemplaire dont vous conduisez les travaux du Conseil durant ce mois

d'avril. Je souhaite également rendre un vibrant hommage à l'efficacité avec laquelle S. E. M. Li Baodong, Représentant permanent de la République populaire de Chine, a assuré la présidence du Conseil durant le mois de mars.

Je tiens en outre à remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire adjoint aux affaires politiques, pour son exposé dépeignant la situation explosive qui règne sur le terrain, en particulier dans la bande de Gaza, et appelant la communauté internationale à engager le dialogue avec les parties afin de créer les conditions propices à la reprise du processus de paix.

La récente flambée de violence dans le territoire palestinien occupé, particulièrement à Gaza, nous rappelle cruellement à quel point la situation reste tendue et précaire. En effet, les roquettes tirées par les militants palestiniens et les représailles des forces israéliennes ont fait de nombreuses victimes, dont la plupart sont des civils palestiniens. En appelant les parties à s'abstenir de toute provocation et à se montrer responsables, notre comité condamne sans appel toutes les attaques perpétrées contre la population civile. Ces populations doivent être protégées de toute urgence.

Nous nourrissons ainsi l'espoir que le Conseil assumera les responsabilités que lui confie la Charte en agissant aussi résolument et vigoureusement que dans d'autres situations de conflit. Il est tout aussi souhaitable que le Conseil redouble d'efforts pour faire en sorte que sa résolution 1860 (2009) soit mise en œuvre dans son intégralité en vue de mettre un terme au blocus de Gaza, à l'entrave à la libre circulation des personnes et des marchandises et de permettre la réconciliation entre Palestiniens.

Nous espérons que des négociations sérieuses et directes reprendront entre Israéliens et Palestiniens sur toutes les questions liées au statut permanent avant l'échéance de septembre prochain fixée par le Quatuor. À cet égard, nous appelons le Quatuor à adopter rapidement l'initiative lancée récemment par le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne en vue de relancer ces négociations qui devraient être sanctionnées par la signature d'un accord sur Jérusalem, capitale des deux États, Israël et la Palestine, fondé sur les frontières de juin 1967, par la réaffirmation du caractère illégal des colonies, par une solution juste et concertée de la question des réfugiés et par les dispositions en matière de sécurité qui mettraient fin à l'occupation israélienne.

De telles négociations n'ont de chance d'aboutir que si les parties s'acquittent de bonne foi des obligations que leur impose la Feuille de route, en particulier le gel de toutes les activités d'implantation de colonies israéliennes de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris leur soi-disant expansion naturelle. Je saisis cette occasion pour exprimer notre déception face à l'absence d'impulsion par le Conseil sur cette question importante et à son refus de réaffirmer ses positions précédentes et d'adopter le projet de résolution en la matière, qui était largement soutenu par les États Membres. Le fait, hélas, qu'Israël ait récemment approuvé la construction de plus de 900 unités d'habitation supplémentaires à Gilo à Jérusalem-Est montre bien que la question n'est pas prête d'être résolue, d'où la nécessité impérieuse pour le Conseil d'agir conformément à la Charte et aux impératifs moraux.

Par ailleurs, il est heureux de constater, pour s'en féliciter, la reconnaissance de l'État palestinien par un grand nombre d'États Membres. Ces pays et bien d'autres soutiennent le programme de l'Autorité palestinienne en vue de la proclamation d'un État en septembre prochain. L'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ont d'ailleurs confirmé que les Palestiniens disposent de la structure institutionnelle nécessaire pour administrer leur propre État.

Depuis que le Conseil a tenu son dernier débat public au titre du présent point de l'ordre du jour (voir S/PV.6484), notre Comité a organisé des réunions internationales à Vienne et à Montevideo en vue de faciliter la paix israélo-palestinienne. Nous demeurons pleinement déterminés et entendons continuer à poursuivre l'objectif d'un règlement prévoyant deux États, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, aux principes de Madrid et à l'Initiative de paix arabe, résolutions, principes et initiatives aux termes desquels Israël et l'État de Palestine vivront côte à côte dans la paix et la sécurité. Alors que l'ONU et son Conseil de sécurité ont une responsabilité très particulière à assumer pour réaliser cet ultime objectif, je tiens à assurer le Conseil de la coopération et de l'appui du Comité dans la mise en œuvre de ses propres résolutions sur la question de Palestine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tadjikistan.

M. Noziri (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom des

membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), dont le Tadjikistan est le Président en exercice du Groupe de contact.

Tout d'abord, je voudrais remercier de son exposé le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe. Je tiens également à exprimer notre profonde satisfaction à la présidence colombienne du Conseil de sécurité pour la tenue de la présente séance, qui tombe à point nommé, et pour la possibilité qui est offerte au Groupe de contact de l'OCI de s'adresser au Conseil.

La question palestinienne demeure une priorité absolue et un défi pour l'ensemble de la communauté internationale. La mise en œuvre et le respect de nos engagements, résolutions et promesses politiques collectifs sur cette question sont en souffrance depuis plus d'un demi-siècle. Le Groupe de contact de l'OCI demeure convaincu que le Conseil de sécurité ne doit pas se décharger de son rôle à cet égard, et doit agir sur-le-champ pour veiller à ce que les Palestiniens voient reconnu leur droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance, dans un État de Palestine situé sur le territoire occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, ce qui recouvre aussi une solution juste pour les réfugiés palestiniens conformément aux résolutions de l'ONU et au droit international.

Le présent débat revêt une importance toute particulière, vu qu'il coïncide avec la situation difficile que les millions de Palestiniens du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continuent d'endurer. En dépit de la résolution 1860 (2009) du 8 janvier 2009, Israël, Puissance occupante, continue d'agresser militairement la bande de Gaza. Le blocus israélien illicite demeure en vigueur, continuant ainsi de retentir sur la vie de l'ensemble de la population civile palestinienne vivant à Gaza – en empêchant son accès à l'aide humanitaire et aux matériaux de base; en faisant obstacle à la reconstruction de milliers de maisons et d'infrastructures détruites, que mèneraient notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Programme des Nations Unies pour le développement; et en gênant le relèvement socioéconomique. À ce propos, le Groupe de contact de l'OCI continue de prôner un suivi sérieux des conclusions et recommandations des enquêtes de la Mission d'établissement des faits de l'ONU sur le conflit de Gaza, mesure essentielle afin de garantir la justice et la responsabilité, et d'empêcher d'autres violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël, Puissance occupante.

En Cisjordanie, Israël poursuit la construction illicite des colonies de peuplement et continue de démolir des maisons, de procéder à de violents raids militaires, de restreindre la liberté de circulation et de confisquer des terres, d'imposer des centaines de points de contrôle et de détenir des milliers de Palestiniens. Il poursuit en outre son édification du mur d'annexion, en violation flagrante du droit international et de l'autorité juridique de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (voir A/ES-10/273*). Ces violations sont le plus intense dans la partie occupée de Jérusalem-Est, où Israël se livre en outre à un processus systématique de modification de l'identité historique arabo-islamico-palestinienne d'Al Qods Al Charif, tentant de toute évidence de judaïser la ville en en changeant la composition et le caractère démographiques.

Aujourd'hui, le Groupe de contact de l'OCI rappelle l'aspect essentiel de la cause d'Al Qods Al Charif pour l'ensemble de la communauté musulmane, et souligne le caractère palestinien, arabe et islamique de Jérusalem-Est occupée, ainsi que la nécessité de respecter pleinement le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens de la ville. Le Groupe de contact de l'OCI réaffirme également qu'Al Qods Al Charif fait toujours partie intégrante du territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, et que son annexion illégale par Israël n'a jamais été acceptée ni reconnue par la communauté internationale.

Nous affirmons que l'ensemble du conflit du Moyen-Orient ne sera réglé que lorsque le problème essentiel, à savoir la question palestinienne, trouvera une solution. Le consensus international en faveur de la réalisation de la vision des deux États exige qu'une position claire soit énoncée sur la base de la justice et de la légitimité internationales. Cela nécessite la reconnaissance totale et le plein respect des engagements et des promesses historiques faits à ce sujet, tels qu'inscrits dans les principes de base du processus de paix, à savoir les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de Madrid, y compris le principe de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe, à laquelle souscrit l'OCI, et la Feuille de route du Quatuor. Aucun effort ne doit être épargné par le Conseil de sécurité aussi bien que par le Quatuor, compte tenu de leur engagement déclaré à assumer leurs responsabilités juridique et morale collectives

concernant l'instauration de la paix, de la justice et de la sécurité dans la région cette année.

À ce stade essentiel, il convient de reconnaître et de continuer d'appuyer pleinement les efforts d'édification de l'État palestinien, qui progressent de manière positive. Au vu, malheureusement, de l'impasse dans laquelle continue de se trouver le processus de paix, le moment est venu de reconnaître l'État indépendant de Palestine sur la base des frontières de 1967, ce qui serait la clef de voûte permettant de parvenir à la stabilité, la prospérité, la paix et la sécurité pour la Palestine, Israël et d'autres pays voisins de la région.

L'OCI s'associe également à la position de la communauté internationale en réaffirmant que toutes les mesures et actions entreprises, ou qui le seront, par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé et ses structures institutionnelles, ainsi que les mesures israéliennes visant à y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique. L'OCI exige qu'Israël se conforme totalement et immédiatement à la résolution 497 (1981), et qu'il se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que des territoires libanais qu'il occupe toujours.

Pour terminer, je tiens à réitérer le plein appui de l'OCI au peuple palestinien, et sa totale solidarité avec ce dernier dans les efforts qu'il entreprend pour recouvrer ses droits nationaux légitimes et inaliénables, y compris ses droits au retour, à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant sur son sol national, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais de prime abord rappeler que mon pays est une importante partie prenante au conflit arabo-israélien, et réitérer deux points essentiels. Premièrement, les hauteurs du Golan syrien sont sous occupation israélienne depuis 1967. Deuxièmement, lorsque mon pays était membre non permanent du Conseil de sécurité, en 2001 et 2002, c'est nous qui avons proposé que le Conseil examine tous les trois mois, au cours d'une séance publique, la situation au Moyen-Orient.

Ma délégation tient à remercier la présidence colombienne du Conseil d'avoir organisé le présent débat public pour traiter de l'intensification de l'agression israélienne à l'encontre des territoires arabes occupés. Nous souhaitons aussi remercier le Représentant permanent de la Chine de son excellent travail en tant que Président du Conseil le mois dernier.

Tout au long des décennies d'occupation israélienne, qui a débuté en juin 1967, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes de l'ONU ont adopté des centaines de résolutions appelant Israël à mettre fin à l'occupation des territoires arabes et à ses massacres d'une population palestinienne sans armes et sans protection. Malheureusement, en dépit de toutes ces résolutions, les faits montrent qu'Israël continue de se livrer à des pratiques organisées et systématiques et de défier la légitimité internationale, sans que la communauté internationale ne l'oblige à rendre des comptes pour ses violations des principes fondamentaux du droit international et du droit international humanitaire.

Parmi les principaux actes d'hostilité à avoir été condamnés au niveau international, il faut citer sa campagne sauvage de peuplement dans les territoires arabes occupés, notamment la confiscation de terres, la démolition de maisons, l'éviction de leurs occupants et l'installation, à leur place, de hordes de colons étrangers, sans parler de la construction du mur de séparation raciste et de la judaïsation de Jérusalem occupée. Tout ceci se déroule au vu et au su de ceux-là même qui prônent la protection des droits de l'homme mais ferment les yeux sur les violations flagrantes des droits de l'homme commises par Israël dans les territoires arabes occupés.

En outre, tout ceci se produit tandis que le Conseil de sécurité reste incapable de faire son devoir et d'honorer ses obligations de maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'exemple le plus récent à cet égard est le fait que le Conseil n'ai pas réussi à adopter un projet de résolution (S/2011/24) appelant Israël à mettre fin à ses activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés (voir S/PV.6484), bien que ce projet de résolution et le caractère illégal des activités de peuplement israéliennes fassent l'objet d'un consensus international.

Deux années se sont écoulées depuis le début de l'attaque israélienne contre Gaza. Au cours de cette

opération, Israël a commis des crimes de guerre et des violations graves du droit humanitaire considérées comme des crimes contre l'humanité. Cependant, les Israéliens qui ont perpétré ces crimes n'ont pas eu à répondre de leurs actes et n'ont fait l'objet d'aucune sanction. Israël continue de s'opposer à la reconstruction des écoles et d'autres installations par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à faire barrage à toutes les activités et projets de reconstruction à Gaza. Cette impunité n'a fait qu'encourager Israël à poursuivre son blocus inhumain contre les habitants de Gaza. En outre, Israël menace de nouveau de lancer une attaque contre la deuxième flottille humanitaire qui a l'intention de livrer de l'aide humanitaire. Israël continue de se livrer à des actes d'agression contre Gaza et de massacrer des Palestiniens, faisant des dizaines de victimes innocentes et des centaines de blessés au sein de la population civile.

Dans un tel contexte, nous sommes scandalisés de voir que la communauté internationale ne réagit pas aux appels du peuple palestinien. Depuis des décennies, la communauté internationale ferme les yeux sur les crimes commis par Israël à l'encontre du peuple palestinien et sur son occupation prolongée des territoires arabes. Ces derniers jours, la Ligue des États arabes a demandé au Conseil de sécurité d'adopter une résolution imposant un blocus aérien contre les avions israéliens qui attaquent Gaza, afin de protéger les civils non armés et de mettre fin à ce siège injuste. Nous invitons donc le Conseil de sécurité à donner immédiatement suite à cette demande de la Ligue des États arabes et à protéger les civils palestiniens. Nous réaffirmons que la protection des civils palestiniens, syriens et libanais qui vivent sous occupation israélienne et sont visés quotidiennement par les attaques israéliennes relève de la responsabilité de protéger tous les civils sans distinction.

L'occupation israélienne du Golan syrien est également un problème très grave. Israël refuse de se retirer du Golan syrien et de le restituer à la Syrie, et fait fi des résolutions internationales en la matière, en particulier la résolution 497 (1981), qui qualifie l'occupation du Golan syrien par Israël de totalement illégale et de nulle et non avenue. Israël poursuit sa politique de terreur et de répression contre les civils syriens dans le Golan et continue d'emprisonner des citoyens syriens. En outre, il saisit des terres et poursuit ses activités de peuplement, notamment avec sa toute dernière campagne d'implantation de colonies dans le Golan syrien. Récemment, un conseil de colons a posé un nouvel acte de provocation, en lançant une campagne de publicité pour la construction de nouvelles colonies de peuplement dans le Golan syrien occupé. La campagne, qui a pour slogan « Bienvenue dans le Golan », prévoit le transfert de 3 000 familles de colons israéliens dans le Golan.

La Knesset, le Parlement israélien, a récemment adopté une nouvelle loi exigeant qu'un référendum général soit organisé avant tout retrait israélien du Golan syrien occupé ou de Jérusalem-Est occupée. Cette mesure va totalement à l'encontre du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 497 (1981) et 487 (1981). Nous réitérons notre rejet de cette mesure complètement inacceptable et rappelons qu'elle ne change rien au fait que le Golan est un territoire syrien occupé et que la restitution de toute la région du Golan jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 est la condition *sine qua non* à tout accord de paix éventuel. Nous tenons le Gouvernement israélien pour responsable de toutes ces politiques hostiles et autres actes de provocation.

Dans leurs déclarations d'aujourd'hui, certains membres permanents du Conseil de sécurité ont évoqué la situation qui règne dans mon pays. Ils ont employé des termes qui ne sont pas objectifs et ont fait des déclarations très dangereuses et exagérées. Je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les points suivants.

Le samedi 16 avril, le Président syrien a dirigé la première réunion du nouveau Gouvernement. Il a demandé au Gouvernement d'être actif et d'entamer immédiatement l'élaboration d'une série de propositions pour procéder à des réformes et promouvoir la démocratie et la participation des citoyens, en vue de consolider l'unité nationale ainsi que la stabilité et la sécurité du pays et des citoyens. Quatre jours après cette réunion, le Gouvernement a présenté trois projets de loi, qui ont été signés par le Président et sont entrés en vigueur aujourd'hui. Ces textes proclament la levée de l'état d'urgence, abolissent la Cour suprême de sûreté de l'État et garantissent le droit d'organiser des manifestations pacifiques. Actuellement, le Gouvernement s'emploie activement à la rédaction de plusieurs nouveaux projets de loi relatifs aux partis politiques, aux médias et à l'administration locale.

Le Président al-Assad est considéré par tous comme un dirigeant réformateur, car il est conscient du fait que ces réformes sont une nécessité nationale – et exclusivement nationale. Il va sans dire que conformément à la Charte, toute réforme mise en œuvre dans n'importe quel État Membre de l'ONU est une question interne. Tout le monde, même les membres permanents du Conseil, doit respecter le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Ces réformes ne doivent pas être entravées par des obstacles qui ne viseraient qu'à servir des intérêts étrangers. Quiconque encourage la réforme depuis l'extérieur ne peut délibérément ignorer le fait que des réformes et des initiatives ont été entreprises sur le terrain. Ces personnes doivent s'abstenir de compromettre le modèle de réforme syrien bien connu, qui est fondé sur la tolérance et la coexistence entre les différents secteurs de la population du pays.

Un certain nombre d'appels ont été lancés au sein du Conseil de sécurité, qui ont notamment demandé le renversement de gouvernements légitimes. Les auteurs de ces appels se rendent responsables d'une incitation négative et commettent des actes irresponsables qui portent atteinte aux intérêts des peuples et des gouvernements. Ceci représente une violation claire de la Charte des Nations Unies ainsi qu'une tentative irrationnelle d'utiliser le droit international pour profiter de cette réunion consacrée à la situation au Moyen-Orient, qui se limite au conflit israélo-palestinien, en particulier la question de Palestine. C'est donc faire mauvais usage de ce point de l'ordre du jour que d'ignorer les aspects sous-jacents du problème. Cela encourage également Israël à poursuivre son agression et son occupation et le Gouvernement israélien à poursuivre sa politique de violence et de croissance des colonies. En outre, cela l'encourage dans son intransigeance et son mépris des aspirations de la communauté internationale et du peuple palestinien à la paix.

Nous aurions aimé que les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni expriment, ne serait-ce qu'une fois, leur sympathie et leur compassion à l'égard des souffrances infligées aux Syriens vivant dans le Golan syrien, qui est occupé depuis 1967. Nous aurions apprécié que ces deux délégations demandent à Israël de mettre fin à l'état d'urgence qui est en vigueur dans ce pays depuis 1948 et jusqu'à ce jour. L'état d'urgence a été invoqué par Israël pour se saisir du territoire palestinien, détruire des maisons et expulser leurs occupants, et pour autoriser des bandes de colons israéliens à occuper cette terre. Par ailleurs, Israël a exploité une législation d'urgence promulguée sous le mandat britannique en 1939 et appliquée à tous les Palestiniens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons du dévouement et de la finesse avec lesquels vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité au cours du présent mois.

Nous nous associons aux déclarations prononcées par les Représentants permanents de l'Égypte et du Tadjikistan au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Au cours du dernier débat sur le Moyen-Orient qui s'est déroulé dans cette salle (voir S/PV.6484), la plupart d'entre nous ont regretté l'échec des négociations directes israélo-palestiniennes et ses incidences sur la paix dans la région. Trois mois se sont écoulés depuis et le tableau s'est encore assombri. Les perspectives d'une reprise du processus de paix au Moyen-Orient ne sont pas encourageantes. La mince occasion de rétablir une paix durable qu'offrait la baisse récente de la violence semble nous échapper. Pire encore, il semble également que les efforts déployés par le Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient en vue de faciliter la reprise des négociations directes et de spécifier les paramètres du règlement final soient bloqués. La preuve en est que la réunion du Quatuor qui devait avoir lieu à Berlin a récemment été reportée.

Face à cette situation désespérée, le Conseil de sécurité a lui aussi renoncé à son rôle dans le règlement de la question de Palestine en faveur de pays agissant à titre individuel ou de groupements informels. Nous remarquons avec inquiétude que les seules activités entreprises par le Conseil en ce qui concerne la question de Palestine sont ses débats publics trimestriels, au cours desquels même les déclarations courageuses et bien rédigées ne parviennent pas à arracher à la somnolence leur auditoire, qui ne sait que trop bien que l'impasse dans laquelle se trouve le processus est aussi immuable que la légendaire étoile polaire.

La seule lueur d'espoir dans ce scénario pessimiste est la marche impressionnante de l'Autorité

palestinienne vers son accession au statut d'État. De nombreuses sources indépendantes ont confirmé qu'il était tout à fait possible pour l'Autorité palestinienne de mettre en place des institutions publiques d'ici au mois d'août. Selon les rapports récents élaborés par l'ONU, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à l'intention du Comité spécial de liaison du Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient, l'Autorité palestinienne a dépassé le seuil à partir duquel un État est considéré comme fonctionnel dans plusieurs secteurs clefs. Sa gestion budgétaire satisfaisante et ses taux élevés de croissance économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ont été dûment reconnus dans ces rapports. Le Quatuor lui-même s'est félicité de cette évaluation et a déclaré que les institutions palestiniennes soutenaient favorablement la comparaison avec celles d'États existants. Les politiques de l'Autorité palestinienne fondées sur l'autosuffisance, l'autonomisation et la création d'opportunités économiques ont montré même à l'occupant la vanité de sa prétention à justifier son occupation illégale comme un mal nécessaire.

La concrétisation de l'objectif d'un État palestinien d'ici au mois de septembre est largement à notre portée. Le laisser se briser sur les rochers du cynisme, de l'inaction ou de l'opportunisme politique aurait de graves conséquences sur la paix et la stabilité. Le non-respect de la date limite de 1999 fixée dans les Accords d'Oslo a déclenché la deuxième intifada. Le fait de n'être pas parvenus à créer un État palestinien avant la date limite de 2005, comme le prévoyait la Feuille de route du Quatuor de 2003, a précipité la violence et les effusions de sang, dont le point culminant a été le siège de Gaza et ses violents lendemains. Septembre 2011 ne saurait devenir simplement une nouvelle date à ajouter à cette chronologie tragique.

Le peuple palestinien a déjà parcouru plus de la moitié du chemin qui l'amènera à honorer pleinement ses engagements. Israël doit faire de même dans un esprit ouvert et en toute bonne foi. Il doit mettre fin à toute activité de colonisation dans les territoires arabes occupés et honorer son obligation de respecter les droits fondamentaux du peuple palestinien. Le blocus de Gaza par Israël n'est ni acceptable ni viable. Israël doit également faciliter la mise en œuvre des projets de reconstruction, notamment ceux entrepris par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Le Pakistan est favorable à l'instauration d'une paix durable pour tous les habitants du Moyen-Orient, quelle que soit leur religion, leur ethnie ou leur nationalité. Alors que l'État palestinien naît des ruines de promesses non tenues, nous ne devons pas laisser la violence le terrasser. Nous nous associons aux délégations qui ont demandé l'instauration d'un cessez-le-feu à Gaza.

Le cadre de la paix au Moyen-Orient est décrit en détail dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008); le mandat de la Conférence de Madrid; l'Initiative de paix arabe; et la Feuille de route du Quatuor. Il est impératif de rassembler et de conserver la volonté nécessaire à la mise en œuvre de ce cadre.

Nous espérons que le Conseil de sécurité et le Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient s'engageront résolument auprès des parties concernées afin de concrétiser l'objectif commun de la communauté internationale, à savoir la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable vivant côte à côte et dans la paix avec tous ses voisins. Le Pakistan approuve et appuie cet objectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, vous avez accédé à la présidence du Conseil de sécurité à un moment très difficile dans le contexte international, un moment qui a exigé consultations et résolutions. La présidence colombienne a fait preuve de sagesse, de perspicacité et de clairvoyance. Cela fait honneur à votre pays ami et à ses activités qui méritent toutes nos louanges.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Arabie saoudite au nom du Groupe des États arabes, de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et du Tadjikistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), et souhaite exprimer les préoccupations du Royaume du Maroc face à l'impasse dans laquelle se trouvent les efforts visant à insuffler une nouvelle vie aux négociations de paix et face à la situation à Gaza et dans les autres territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Il ne reste que quelques mois avant l'échéance imposée par la communauté internationale pour donner au peuple palestinien les moyens de réaliser leurs aspirations légitimes, à savoir la création d'un État

palestinien indépendant et viable dans les frontières de 1967, ayant Jérusalem-Est pour capitale, et coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. Dans ce contexte, ma délégation tient à exprimer son appréciation au Président des États-Unis, M. Barack Obama, pour les efforts qu'il déploie pour tenir les engagements qu'il avait pris dans la déclaration faite devant l'Assemblée générale le 23 septembre 2010 (voir A/65/PV.11) à propos du droit des Palestiniens d'établir un État indépendant dans des délais précis. Nous sommes également très optimistes face aux efforts que les États-Unis continuent de déployer pour honorer ces engagements, sur la base des termes de référence du processus de paix et conformément au droit international, au principe « terre contre paix », à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route.

Nous attendons avec intérêt la poursuite des efforts internationaux et régionaux, basés sur la même vision, visant à réaliser ces mêmes objectifs. Ces efforts appuieraient et compléteraient l'élan positif qui s'est manifesté, hélas trop brièvement, à la suite de la reprise des négociations directes en septembre dernier à Washington, sous l'égide des États-Unis. Dans ce contexte, le rôle du Quatuor, avec tous ses éléments et son influence internationale, continue d'être extrêmement important pour donner un nouvel élan efficace à des négociations, ce qui renforcerait la crédibilité du Quatuor, et il serait jugé sur la base des résultats concrets obtenus en septembre.

Si nous regrettons vivement que les réunions du Quatuor prévues pour mars et avril aient été reportées, nous apprécions les idées constructives avancées par les délégations de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne lors de la séance du Conseil de sécurité du 18 février (voir S/PV.6484) sur les objectifs à atteindre, dont le plus important est de donner au peuple palestinien le moyen d'établir un État indépendant dans les territoires occupés depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Cette vision conforme à l'Initiative de paix arabe permettrait de lever les obstacles qui empêchent la tenue de négociations directes.

Depuis la suspension de négociations directes, Israël a continué d'annexer de force de nouveaux territoires palestiniens, de construire de nouvelles colonies, de démolir des maisons et d'expulser leurs propriétaires de leurs villes et villages ancestraux. La construction continue par Israël de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés est un acte illégal qui ne saurait mener à des négociations sincères en vue d'un règlement juste et global fondé sur les efforts internationaux. La construction de colonies de peuplement n'est pas un obstacle que l'on peut aplanir ou contourner, mais éliminer.

Jérusalem occupée et les zones adjacentes ne font pas exception; elles ont non seulement été soumises à ces mêmes pratiques, mais elles ont même été plus lourdement visées que d'autres lieux. Israël a poursuivi sa politique idéale de judaïsation de cette ville, qui est sacrée pour toutes les religions révélées. Il a cherché à en modifier le caractère originel et à construire plus de logements pour ses colons en la dépeuplant de ses habitants palestiniens en les expulsant, en démolissant des maisons et en révoquant leurs permis de résidence, en violation flagrante du droit international humanitaire et de diverses résolutions du Conseil de sécurité. Les autorités israéliennes ont continué à attaquer les lieux saints islamiques. La communauté internationale doit récuser cette politique qui ne peut qu'exacerber les frictions religieuses à l'intérieur et à l'extérieur de cette région.

Compte tenu de ses responsabilités en tant qu'État arabe et islamique et des responsabilités de S. M. le Roi Mohammed VI en sa qualité de Président du Comité de Jérusalem de l'OCI, le Maroc dénonce ces actes qui affectent le statut juridique de cette ville sainte et du reste des territoires palestiniens en violation flagrante de la légitimité internationale, ainsi que les bases nécessaires à une paix juste. Nous engageons la communauté internationale à assumer ses responsabilités et appeler clairement Israël à cesser ses actions unilatérales et à répondre de manière sincère et positive aux efforts internationaux axés sur la reprise immédiate de négociations fructueuses.

La bande de Gaza continue d'endurer l'escalade des opérations militaires israéliennes, ce qui exacerbe une situation déjà aggravée par le blocus imposé à la population civile, qui empêche cette dernière de profiter du minimum d'assistance humanitaire et de l'infrastructure nécessaire à sa survie. À cet égard, nous rendons hommage au rôle vital que continue d'assumer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de l'aide qu'il fournit au peuple palestinien dans les territoires occupés et dans les pays voisins. Nous saluons toutes les initiatives prises pour doter l'UNRWA des ressources humaines et financières dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat crucial pour garantir un niveau de vie de base à un segment très important de la population palestinienne.

Chacun sait que tous les éléments d'une paix juste et globale fondée sur deux États viables et opérationnels peuvent être mis en œuvre. Personne ne doute de la détermination et du désir sincères du peuple palestinien de vivre dans la coexistence pacifique et la réalisation nationale. Ce qu'il faut maintenant, c'est qu'Israël fasse montre de volonté politique et de sa vision d'un avenir non hégémonique. La communauté internationale doit s'efforcer de faire avancer le processus de paix dans une région qui n'a connu que trop de guerres et de tragédies et où tous les peuples peuvent espérer vivre dans la liberté, la dignité et la paix.

Sur la base de son appui à la paix, au droit et à la légitimité internationaux, aux résolutions pertinentes et à l'Initiative de paix arabe, le Royaume du Maroc continue d'être favorable à la solution des deux États, qui prévoit un État palestinien viable, ayant Jérusalem-Est pour capitale, coexistant avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité. Nous exhortons également Israël à se retirer du Golan syrien et du reste du territoire libanais occupé.

Tous les pays et tous les peuples de la région en ont assez des obstacles qui entravent la voie de la paix, de la violence et de la contre-violence, des victimes, des tragédies, des destructions, de la méfiance, de la haine et de l'hostilité. Il est grand temps d'apporter des changements fondamentaux à cette situation en appliquant fermement le droit international. Il est grand temps qu'Israël fasse montre d'une détermination et d'une volonté sincères de répondre à l'Initiative de paix arabe, ainsi que de la volonté de coexister avec ses voisins et de bâtir un avenir prospère et sûr pour tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Lukwiya (Ouganda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Représentant permanent de mon pays, l'Ambassadeur Ruhakana Rugunda. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé de ce matin.

Le conflit israélo-palestinien demeure irrésolu depuis bien trop longtemps, en dépit d'efforts soutenus déployés aux niveaux international et régional. Cette situation est intenable. Nous nous souvenons de l'optimisme suscité au sein de la communauté internationale par la reprise de pourparlers directs entre le Premier Ministre Benjamin Nétanyahou et le Président Mahmoud Abbas, et nous sommes extrêmement préoccupés par le ralentissement du processus de paix depuis la rupture de ces pourparlers.

Aujourd'hui plus que jamais, les deux parties doivent absolument redoubler d'efforts pour parvenir à une paix globale fondée sur la vision de la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous encourageons les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre sans plus tarder les négociations. Nous appelons les deux parties à faire preuve du courage nécessaire pour prendre des décisions audacieuses dans un esprit de compromis.

À cet égard, il est essentiel de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui préjugent du règlement des questions relatives au statut final et empêchent de progresser. Il importe également de tenir compte de l'aspiration légitime des Palestiniens à un État, dont l'édification ne peut être retardée davantage, et de répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Nous demeurons extrêmement préoccupés par la poursuite de la construction de colonies par Israël et appelons à un gel total de toutes les activités de peuplement, qui non seulement entravent l'avancée du processus de négociations, mais menacent également la sécurité d'Israël. Nous rendons hommage aux Palestiniens pour les efforts soutenus qu'ils déploient afin de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Feuille de route, en particulier dans les domaines de la sécurité et du développement économique. Nous saluons également l'initiative du Président Abbas visant à surmonter les divisions actuelles entre Palestiniens et nous l'encourageons à intensifier ses efforts sur ce volet important.

La situation humanitaire demeure difficile à Gaza, et nous appelons de nouveau à une levée totale du blocus de Gaza. Nous déplorons la poursuite des tirs de roquettes du Hamas sur Israël et les frappes aériennes menées contre Gaza par Israël durant la période à l'examen. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à éviter une nouvelle escalade de la violence et à mettre intégralement en œuvre la résolution 1860 (2009).

Pour terminer, s'il incombe au premier chef aux parties israéliennes et palestiniennes de négocier et de parvenir à un accord global, tous les partenaires internationaux et régionaux doivent intensifier leurs

efforts et renforcer leur appui pour que cet objectif soit atteint le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier votre pays, la Colombie, et à vous remercier personnellement de la manière dont vous dirigez le présent débat public extrêmement important sur la situation au Moyen-Orient. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour l'exposé détaillé qu'il a fait ce matin. D'autre part, la délégation bangladaise s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte et du Tadjikistan, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique. Je voudrais cependant ajouter quelques brèves remarques auxquelles le Bangladesh attache beaucoup d'importance.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, a toujours été une source de grave préoccupation pour la communauté internationale et l'ONU. Notre objectif collectif stratégique doit donc être de parvenir à un règlement durable et viable du conflit israélo-arabe, y compris la question de Palestine, qui est au cœur de cette crise prolongée. Tous les États Membres doivent être entièrement dévoués à cet objectif et apporter leur plein appui moral, diplomatique, politique et économique à sa réalisation rapide. Comme toujours, le Bangladesh est prêt à jouer un rôle constructif dans cet effort collectif pour parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient sur la base du principe des deux États. Le Bangladesh s'associe à la communauté internationale pour réaffirmer son plein appui au peuple palestinien dans sa lutte juste et légitime pour exercer son droit à l'autodétermination et se libérer de l'occupation prolongée et de l'oppression.

Le peuple palestinien se voit refuser ses droits fondamentaux à l'autodétermination et à vivre librement sur sa terre. Quant aux Palestiniens déplacés, ils se voient refuser le droit de rentrer chez eux et de vivre dans des conditions dignes et sûres. Malheureusement, cette situation est le résultat d'un échec collectif de la communauté internationale et en particulier du peuple israélien, qui n'a pas su, alors qu'autrefois il a lui aussi été privé de ses droits, se montrer à la hauteur des circonstances et garantir au peuple palestinien son droit fondamental à l'autodétermination et à un État souverain vivant côte à côte avec Israël. Pour parvenir à une solution durable au Moyen-Orient, il est essentiel de régler le problème fondamental que représente l'occupation prolongée et illégale des territoires arabes par Israël.

Nous saluons le rôle de direction joué par le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, ainsi que la poursuite des efforts d'édification d'un État palestinien. Nous sommes toutefois préoccupés par les frappes militaires disproportionnées et les atrocités incessantes qui entraînent des pertes civiles. Nous appelons donc à la plus grande retenue et au respect du droit international humanitaire. En outre, nous regrettons la fin du moratoire de 10 mois décrété par Israël sur les activités de peuplement et réaffirmons avec force que les mesures unilatérales prises par l'une ou l'autre partie ne sauraient préjuger de l'issue des négociations.

Nous demeurons également favorables à la conclusion de ces négociations d'ici à septembre. Nous sommes convaincus que tout report supplémentaire de la reprise des négociations risque de menacer la paix et la sécurité régionales. Nous exhortons les parties et les autres acteurs concernés à s'employer sans délai à réaliser au plus vite la paix entre Israéliens et Palestiniens et, de manière globale, entre Arabes et Israéliens, ce qui est indispensable pour éviter une issue préjudiciable à la région.

Ma délégation estime que des négociations directes ne seront fructueuses que si elles bénéficient d'un appui régional et international continu, si se poursuivent le processus parallèle d'édification de l'État palestinien et la recherche d'une paix régionale juste, durable et globale, telle qu'envisagée dans la quatrième Convention de Genève; dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité; le principe de l'échange de territoires contre la paix; le mandat de la Conférence de Madrid, garantissant le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens jusqu'à la ligne du 4 juin 1967; ainsi que la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, qui sont les meilleurs moyens de réaliser la solution des deux États.

Je voudrais, pour terminer, réitérer la position qui est depuis longtemps celle du Bangladesh, à savoir que l'occupation illégale continue de la Palestine depuis plus de six décennies est la cause profonde de la

violence, des troubles et de la déstabilisation qui affligent la région. Qu'il me soit également permis de rappeler notre plein appui à une paix durable pour tous les habitants de la région, tant Arabes qu'Israéliens, et notre ferme attachement à la réalisation d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable dont la capitale serait Al Qods Al Charif et coexistant dans la paix avec tous ses voisins.

En ce mois sacré, au cours duquel le peuple israélien célèbre sa libération de l'esclavage et des griffes de Pharaon, nous espérons qu'un engagement mondial et des mesures efficaces seront pris sur le terrain pour libérer le peuple palestinien de l'occupation israélienne et mettre fin à des années marquées par la privation, la souffrance, les attaques, les représailles, la mort, la détresse, la crainte, l'incertitude et les tensions pour tous les peuples de cette région, arabes ou non.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Seruhere (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. La République-Unie de Tanzanie est heureuse de voir la Colombie présider le Conseil de sécurité et mener des délibérations sur la situation au Moyen-Orient, notamment sur la question de Palestine. Nous saluons le dévouement et l'efficacité avec lesquels vous dirigez ces délibérations.

Le Conseil de sécurité a décidé en 1948 de créer deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte et dans la paix dans une certaine région du Moyen-Orient. Néanmoins, la politique, les groupes d'intérêt et les aigreurs personnelles ont finalement entraîné l'invalidation de l'arrangement conclu par l'ONU. La guerre froide n'a fait qu'aggraver la situation.

Depuis 1948, de nombreuses déclarations ont été prononcées au Conseil l'appelant à rectifier la situation, sans effet. Devons-nous continuer à parler sans fin comme si personne ne nous écoutait? La situation au Moyen-Orient et la question de Palestine ont été créées par des êtres humains, en utilisant le Conseil de sécurité. Ces questions peuvent également être réglées par des êtres humains en utilisant ce même Conseil ou tout autre moyen de leur choix à leur disposition.

Nous ne pouvons pas nous permettre de dire que le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à régler la question palestinienne. Nous sommes tous conscients du fait que les mécontentements sont à l'origine de conflits et que les conflits ont des effets que nous ne pouvons pas toujours prévoir et que nous n'aimons pas toujours. En tout conflit, les parties concernées perdent leurs biens et leurs vies. Ne pensons donc pas seulement à la guerre et à la conquête; pensons également à instaurer une paix durable et allons de l'avant.

Le Quatuor a élaboré une Feuille de route qui devrait aboutir à la solution des deux États qui permettra à la Palestine et à Israël de vivre ensemble dans la paix. Je pense que le Conseil n'a pas failli à son obligation de poursuivre cette option. Demandons au Conseil de sécurité de nous promettre qu'à sa prochaine réunion, il nous parlera de résultats et pas de travaux en cours d'exécution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Goledzinowski (Australie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, du travail que vous accomplissez en tant que Président du Conseil, en présidant notamment ce débat qui se tient à un moment crucial.

La région a connu des transformations spectaculaires depuis le dernier débat du Conseil de sécurité consacré à la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.6484). Comme les événements l'ont montré de manière saisissante, les habitants de la région ont clairement fait part de leurs aspirations à de meilleures perspectives politiques, sociales et économiques et de la nécessité d'y répondre.

Toutefois, face à ces bouleversements régionaux, une question cruciale, celle du processus de paix, s'est enlisée. L'Australie a toujours appuyé une paix juste et durable sur la base d'une solution des deux États négociée, permettant à Israël et à un futur État palestinien de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Il est maintenant urgent de réaliser des progrès vers la paix – une urgence dont notre gouvernement a informé les dirigeants israéliens et palestiniens lorsque notre ministre des affaires étrangères s'est rendu dans la région en décembre 2010 puis en mars 2011, et à l'occasion des conversations périodiques tenues depuis lors.

L'Australie continue à exhorter toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à éviter de faire des victimes civiles et à reprendre les négociations aussi rapidement que possible. Si ces mesures ne sont pas prises et si des progrès crédibles ne sont pas faits vers la paix, nous risquons fort de voir les flambées de violence auxquelles nous avons assisté en mars se reproduire, ce qui causera un nombre de victimes civiles inacceptable dans les camps tant palestinien qu'israélien.

L'Australie est vivement préoccupée par ces nouvelles flambées de violence en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, y compris les attaques à la roquette lancées contre le sud d'Israël par des militants depuis Gaza et par les meurtres de civils à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem. La violence sape les perspectives de règlement pacifique du conflit. Avant toute chose, nous devons tous condamner le terrorisme sous toutes ses formes; l'assassinat délibéré de civils innocents par des actes d'une telle barbarie n'est jamais justifié.

En tant que partisan résolu des efforts visant à l'édification d'un État palestinien, l'Australie se félicite des progrès remarquables réalisés depuis 2009 par le Premier Ministre Fayyad et l'Autorité palestinienne dans la mise en place des institutions qui permettront d'accéder au statut d'État. Il est clair que ce renforcement des institutions doit se conjuguer à un progrès politique vers la paix – progrès politique impliquant les deux parties, qui négocient directement sur les questions concernant le statut final. Dans ce contexte, les deux parties doivent s'abstenir de toute action de nature à saper la confiance et les perspectives de paix, notamment la construction de colonies illégales. Les colonies sapent les perspectives de paix et compromettent l'avenir d'une solution des deux États. Elles doivent cesser.

L'Australie demeure également préoccupée par la situation humanitaire, notamment à Gaza. Nous continuons de nous féliciter de l'assouplissement de certaines restrictions israéliennes à l'accès vers Gaza et de Gaza, ainsi que de reconnaître les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Ces restrictions demeurent néanmoins un obstacle à la paix. Gaza n'a pas besoin de mesures d'assistance spéciales, même bien intentionnées; il a besoin d'un acheminement prévisible et adéquat des marchandises et des matériaux. L'ONU continuera de jouer un rôle crucial dans la satisfaction des besoins humanitaires des habitants de Gaza.

Pour terminer, les changements survenus dans l'ensemble de la région font ressortir l'urgence de progresser vers la paix. L'Australie demande tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens de reconnaître qu'il est dans leur intérêt mutuel de reprendre des négociations directes afin d'instaurer enfin une paix juste et durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Shaanika (Namibie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres représentants et remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient. La Namibie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais d'emblée réaffirmer l'appui résolu et inébranlable de la Namibie au peuple palestinien, ainsi que sa solidarité avec lui alors qu'il s'emploie à exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. La Namibie estime que le droit à l'autodétermination est un droit fondamental et que la communauté internationale a le devoir, conformément à ses obligations juridiques et politiques, d'aider le peuple palestinien à exercer ce droit aussi rapidement que possible. La Namibie était jadis un territoire occupé. Son peuple ne connaît que trop bien la dure réalité de la vie sous occupation. Nous souhaitons voir le peuple palestinien s'affranchir des chaînes de l'oppression tout comme nous nous en sommes affranchis il y a 21 ans.

Cette année a commencé avec des événements dramatiques au Moyen-Orient, mettant en lumière des aspirations démocratiques et de l'exigence de liberté, de justice et de droits de l'homme. La situation en Palestine est encore plus pressante. Cependant, la construction illégale de colonies et la démolition de maisons et de biens palestiniens par Israël, y compris l'historique hôtel Shepherd, continuent de saper les efforts visant à reprendre le chemin de la paix, d'accroître les tensions et de déstabiliser encore davantage la situation sur le terrain, ce qui est une tentative de plus de la Puissance occupante pour occulter la bienveillance de la communauté internationale à l'égard du peuple palestinien.

La Namibie estime que la construction et l'expansion des colonies de peuplement illicites, de même que l'édification de murs de séparation et l'annexion, sont des entraves sérieuses à la paix et des obstacles à la réalisation de la solution des deux États. La construction illégale de colonies israéliennes, à

l'intérieur et autour de Jérusalem-Est en particulier, ne constitue rien d'autre qu'une tentative de modifier le statut juridique de la ville et son caractère physique, démographique et culturel. Cela doit cesser. Nous appelons Israël, Puissance occupante, à mettre un terme à ces actes de provocation, qui sont illégaux au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix.

Les Israéliens ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité, et il faut le reconnaître. Toutefois, la quête de sécurité d'Israël ne doit pas engendrer l'insécurité pour les autres habitants de la région, en particulier pour les populations civiles.

Nous sommes encore témoins du permanent et déplorable blocus de la bande de Gaza par Israël, qui punit très clairement l'ensemble de la population palestinienne. Les conditions difficiles et la misère que subissent les Gazaouis sont moralement injustifiables et inacceptables d'un point de vue humain. Il faut lever le blocus sur-le-champ et respecter les droits fondamentaux de la population.

Le Conseil de sécurité doit prendre les mesures appropriées et faire montre de sa détermination à protéger la population civile des territoires palestiniens occupés, conformément au droit international humanitaire. La communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, ne doivent pas se montrer sélectifs, agissant comme ils le font parfois par opportunisme, en ignorant la détresse d'un peuple qui est dépossédé de tout, y compris sa dignité humaine, depuis plus de 60 ans. Par ailleurs, le Conseil ne doit pas manquer à sa responsabilité de protéger la population civile, qui fait partie de son engagement à maintenir la paix et la sécurité internationales, ni à son devoir d'appliquer ses propres résolutions concernant le conflit israélo-palestinien et, plus généralement, le conflit israélo-arabe.

Israël et la Palestine doivent reprendre les négociations pour instaurer la confiance, mesure évidente et nécessaire pour bâtir un avenir harmonieux. La communauté internationale ne doit pas esquiver sa responsabilité de venir en aide au peuple palestinien, qui aspire à la liberté depuis plus de 60 ans. Le temps est venu pour la communauté internationale d'agir. Elle doit réunir la volonté politique nécessaire pour agir avec cohérence en vue de faire respecter le droit international, la Charte des Nations Unies et toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, auxquelles tous les États Membres de l'ONU, y compris Israël, sont obligés de se conformer.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le plein appui de la Namibie au plan du Premier Ministre Salam Fayyad visant à mettre fin à l'occupation de la Palestine et à parvenir à l'indépendance de l'État palestinien, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité. Nous appelons le Conseil de sécurité à faire montre d'un leadership effectif et à soutenir ce plan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Ordorica (Mexique) (*parle en espagnol*) : À l'instar des autres délégations, je voudrais remercier M. Lynn Pascoe de son exposé, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs interventions de ce matin.

Pendant des dizaines d'années, la communauté internationale a assisté à des guerres, tensions et violences au Moyen-Orient, souvent sans avoir la capacité d'agir, et dans l'espoir qu'un jour ce conflit cesse définitivement pour enfin laisser place à une cohabitation pacifique entre les nations. Dernièrement, aucun effort n'a été épargné pour atteindre cet objectif. L'ONU et divers États, de la région ou non, se sont directement attelés à cette tâche complexe. Pourtant, le conflit perdure, et l'on n'a pas encore atteint l'objectif qui permettra de le régler une fois pour toutes, à savoir la création d'un État palestinien, souverain et indépendant, politiquement et économiquement viable, vivant en paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Le dialogue et la négociation doivent se poursuivre et produire des résultats tangibles pour les Palestiniens et les Israéliens. Le statu quo ne saurait être une solution, étant donné qu'il exacerbera les tensions et suscitera davantage de violence et d'affrontements, touchant directement la population civile et déstabilisant la région, particulièrement dans le contexte actuel des troubles qui la secouent. C'est pourquoi nous réaffirmons notre préoccupation devant l'impasse dans laquelle se trouvent toujours les négociations entre les deux parties, réduisant ainsi fortement les possibilités de parvenir à la paix à court ou moyen terme.

Durant le récent mandat du Mexique en tant que membre élu du Conseil de sécurité, nous avons appuyé

activement les efforts déployés en faveur de la paix dans la région et d'une implication plus marquée du Conseil dans la recherche d'une solution durable à cette question. Au cours de plus de 20 débats mensuels et de nombreuses réunions d'urgence qui se sont tenus en 2009 et 2010, nous avons observé les efforts du Conseil, et y avons participé, pour tenter de régler le conflit entre Israël et l'Autorité palestinienne.

Nous demeurons convaincus que le Conseil de sécurité doit assumer une plus grande responsabilité en continuant de faire tout ce qui est en son pouvoir pour restaurer la confiance et renouer un dialogue de fond entre Israël et l'Autorité palestinienne. Par exemple, avec l'adoption de la résolution 1860 (2009), nous sommes parvenus, contre toute attente, à lancer un appel en faveur d'un cessez-le-feu définitif à Gaza et de l'ouverture des postes frontière pour garantir l'accès de l'aide humanitaire. De même, en juin 2010, le Conseil de sécurité a réussi à parler d'une seule voix pour condamner les affrontements survenus pendant l'assaut à la flottille humanitaire et demander une enquête sur les faits. Le Conseil de sécurité est également parvenu à fixer de manière concertée les paramètres d'un accord de paix définitif entre Israël et l'Autorité palestinienne, comme l'a montré l'adoption de la déclaration présidentielle du 11 mai 2009 (S/PRST/2009/14).

Cependant, en dépit de l'attention prioritaire que le Conseil de sécurité attache au règlement de ce conflit, ces efforts n'ont pas eu d'effet substantiel sur le terrain. À Gaza, la résolution 1860 (2009) n'a pas été mise pleinement en œuvre, et il semblerait que nous soyons revenus à la situation qui existait avant l'intervention militaire : les tirs de roquettes ont repris et, chaque jour, la situation humanitaire des habitants de la bande de Gaza se dégrade, malgré l'ouverture partielle des postes frontière.

Comme nous l'indiquons depuis janvier 2009, et compte tenu des préoccupations légitimes de sécurité d'Israël, nous considérons que le seul moyen de progresser passe par la mise en place d'un mécanisme international de contrôle qui garantisse un cessez-le-feu durable, l'ouverture complète des postes frontière et le contrôle du trafic illicite d'armes à Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009).

En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, les colonies de peuplement israéliennes continuent de s'étendre, les expulsions et démolitions allant de pair. Nous estimons que l'expansion des colonies et la démolition de demeures palestiniennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, constituent un sérieux obstacle au processus de paix, sont contraires au droit international et remettent en cause la viabilité d'un État palestinien. Par conséquent, nous appelons Israël à mettre fin à ces pratiques dès que possible afin de laisser une véritable chance au processus de paix.

S'agissant de la situation actuelle, qui se caractérise par une aggravation de la violence, mon pays condamne tout acte de violence, notamment ceux perpétrés par des courants religieux extrémistes dans les colonies de peuplement israéliennes, ainsi que les actes de provocation de la part de groupes palestiniens, car ces actes ne font que contribuer à l'escalade de la violence. Nous exhortons également les parties à s'abstenir de tout acte ou de toute déclaration qui pourrait provoquer des incidents de violence et exigeons que leurs auteurs soient sanctionnés conformément à la loi.

Après la reprise des négociations pendant une courte période, grâce aux efforts importants déployés par le Gouvernement des États-Unis, les pourparlers de paix directs entre Israël et l'Autorité palestinienne n'ont pas pu se poursuivre, alors qu'ils constituent la meilleure option pour parvenir à une solution globale, durable et mutuellement acceptable, permettant la création d'un État palestinien politiquement et économiquement viable, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe, ainsi qu'aux déclarations du Quatuor de mars et septembre 2010 et de février 2011.

Nous avons pris acte du rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, sur les progrès réalisés au cours des deux dernières années dans la mise en œuvre du programme du treizième Gouvernement de l'Autorité palestinienne, qui, avec l'appui du Quatuor, vise à mettre en place les institutions nécessaires à la création d'un État.

La délégation mexicaine voudrait exprimer son inquiétude relativement à l'observation faite dans le rapport du Coordonateur, M. Serry, à savoir que le principal obstacle à l'existence d'un État palestinien est la poursuite de l'occupation israélienne et l'échec du processus de négociation visant à régler le conflit entre les deux parties. Par ailleurs, nous convenons avec lui qu'il importe au plus haut point que les parties surmontent l'impasse actuelle et reprennent les

négociations, afin de conclure un accord-cadre sur le statut permanent qui règle toutes les questions clefs et fasse de la solution des deux États une réalité.

Nous tenons également à signaler les trois autres rapports sur les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne qui ont été présentés le 13 avril à Bruxelles au Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens.

Les évaluations de la situation au Moyen-Orient doivent tenir compte du contexte régional. Nous constatons avec préoccupation que les tensions intercommunautaires s'intensifient au Liban, ce qui met en péril l'équilibre politique et la coexistence pacifique entre les différents groupes de la société libanaise, et que les violations de la résolution 1701 (2006) et les incursions quotidiennes des forces armées israéliennes dans l'espace territorial libanais se poursuivent. Nous appelons Israël et le Liban, ainsi que tous les acteurs politiques concernés, à respecter les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et à s'abstenir de toute rhétorique belliqueuse susceptible de provoquer une escalade de la violence. Nous espérons qu'un nouveau gouvernement sera bientôt mis en place dans le pays suite aux consultations menées par le Premier Ministre Mikati.

Je voudrais terminer en indiquant que le moment est venu pour les dirigeants d'Israël et de l'Autorité palestinienne de prendre des décisions politiques difficiles mais capitales dans l'intérêt de leurs peuples et de la paix et la sécurité internationales. Nous estimons que l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale est tout à fait primordial pour atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela se félicite une nouvelle fois de l'accession à la présidence du Conseil de sécurité de la Colombie, pays frère.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe, de l'exposé qu'il a présenté et nous souscrivons à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les démolitions de maisons et les mesures incessantes de représailles dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, de la part d'Israël, Puissance occupante, sont des activités illégales qui constituent un obstacle majeur à l'instauration de la paix dans la région. Ces actions visent à modifier la composition démographique ainsi que l'identité et la configuration du territoire palestinien, en violation flagrante des dispositions du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des autres organes de l'ONU.

Nous regrettons que le projet de résolution sur le caractère illégal des activités d'implantation israéliennes n'ait pas été adopté, bien qu'il ait bénéficié de l'appui d'une majorité écrasante d'États. L'ONU et le Conseil de sécurité doivent prendre les mesures qui s'imposent pour que l'État d'Israël respecte les résolutions qui prévoient la création de deux États vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières pacifiques, sûres et reconnues. Notre pays réaffirme la nécessité pour Israël de respecter pleinement les dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et dans les autres territoires arabes occupés.

Le Venezuela se félicite de ce qu'au cours des derniers mois, les pays aient été de plus en plus nombreux à reconnaître la Palestine comme État libre et indépendant. Il s'agit d'une contribution importante au processus de paix au Moyen-Orient.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza demeure grave, en raison du blocus prolongé et brutal imposé par l'État d'Israël. Une fois de plus, le Venezuela exige la levée immédiate et totale de cette mesure illégale et unilatérale.

Le Venezuela appelle l'État d'Israël à respecter la souveraineté du Liban et à éviter qu'un conflit tel celui qui a éclaté en juillet 2006 ne se reproduise. Seules des négociations directes entre les parties, comme le prévoit la résolution 1701 (2006), permettront de parvenir à des solutions constructives.

Par ailleurs, le Venezuela réaffirme la nécessité pour Israël de se retirer du Golan syrien occupé, en application de la résolution 498 (1981) du Conseil de sécurité et conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Étant donné que plusieurs membres du Conseil de sécurité ont soulevé la question de la Libye devant cette instance, la République bolivarienne du Venezuela voudrait réitérer sa préoccupation suite à l'adoption de la résolution 1973 (2011), qui a donné lieu à une agression militaire contre ce pays. Lorsque des membres du Conseil de sécurité outrepassent leurs pouvoirs juridiques et décident de leur propre accord de redéfinir le droit international, l'Organisation des Nations Unies perd sa raison d'être.

Je voudrais rappeler que le 31 mars, les représentants de 14 pays d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie, dont le mien, ont adressé une communication au Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, le Représentant permanent de la Chine, dans laquelle nous demandons à cet organe de coopérer étroitement avec les pays et les organisations de la région et de prendre des mesures urgentes en vue d'un cessez-le-feu immédiat et d'une solution pacifique et viable qui reflète la volonté du peuple libyen.

Que fait le Conseil de sécurité pour que soit mis en place le cessez-le feu et pour la recherche de la paix? Quelles mesures prend-il pour prévenir une occupation militaire de la Libye? La République bolivarienne du Venezuela est en faveur de la paix dans le monde. C'est pour cette raison que le Président Hugo Chávez Frías a prôné à plusieurs reprises la mise en place d'instances internationales impartiales permettant de promouvoir le dialogue entre les Libyens et d'instaurer une paix durable et viable.

Je voudrais terminer en disant qu'il est impératif de mettre fin à l'agression militaire d'Israël contre le peuple palestinien et de suspendre immédiatement l'installation de colons juifs dans la région. Comme l'a affirmé notre président, la justice est le seul moyen de rétablir la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Jomaa (Tunisie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la délégation colombienne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous vous souhaitons, Monsieur le Président, plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Nous voudrions également remercier la délégation chinoise amie pour l'excellente manière avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier. Nous tenons aussi à remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé de ce matin.

Ma délégation appuie les déclarations qui ont été faites au nom du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Le processus de négociations est maintenant au point mort depuis sept mois, et ce en dépit des efforts déployés par un grand nombre de parties qui souhaitent le relancer. Nombreux sont ceux qui espéraient voir ce conflit de longue date arriver à son terme cette année grâce à la création d'un État palestinien indépendant et souverain à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Une fois de plus, les objectifs fixés ont été compromis par la situation sur le terrain, qui se caractérise par l'intransigeance des politiques israéliennes, lesquelles violent de façon flagrante les conventions internationales et vont à l'encontre du processus de négociations. Ce processus doit être fondé sur la confiance, la bonne foi et la volonté de se pencher sérieusement sur les questions qui déterminent le sort d'un peuple qui est privé de ses droits les plus fondamentaux et subit les conséquences de la guerre et des troubles depuis de nombreuses années.

La Puissance occupante, Israël, poursuit ses actes de colonisation au lieu de promouvoir la paix, et ce en dépit du consensus international concernant le caractère illégal de ces colonies. Cela complique la situation et compromet les chances d'instaurer la paix par le biais de la solution des deux États.

Nous sommes conscients du fait que cette colonisation diminue la taille du territoire qui est historiquement palestinien et qui fait l'objet de négociations, ce qui affecte l'un des éléments les plus importants d'un règlement final. Par ailleurs, l'expulsion des résidents palestiniens, la confiscation de leurs terres ainsi que la démolition de maisons et l'éviction de leurs propriétaires constituent autant de violations flagrantes des normes juridiques pertinentes, en particulier la quatrième Convention de Genève, dont le Conseil s'est inspiré pour adopter un grand nombre de résolutions décisives s'agissant des colonies et des actes illégaux perpétrés depuis plusieurs décennies par la Puissance occupante, Israël, contre le peuple palestinien.

Je tiens à rappeler qu'il y a plus de 30 ans, en mars 1980, lorsque la Tunisie en était un membre non permanent, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 465 (1980). Ce faisant, le Conseil avait adopté une position claire et sincère au sujet de la colonisation, et la communauté internationale a jusqu'à ce jour fait référence à cette résolution. Cependant, aucun changement véritable ne s'est produit sur le terrain et cet État Membre de l'ONU n'a fait montre d'aucun respect pour le droit international.

La Tunisie considère la question palestinienne comme une question d'intérêt national. Nous l'avons toujours considérée comme une priorité et avons toujours apporté un appui vigoureux à nos frères palestiniens. Ils mènent une lutte légitime pour leur souveraineté, leur liberté et leur dignité.

La Tunisie est fière de sa glorieuse révolution du 14 janvier 2011, une révolution de la dignité et de la liberté. Nous réaffirmons notre attachement au droit international et nous appuyons les justes causes défendues dans le monde entier, et avant tout la question palestinienne. Nous avons réaffirmé notre appui au Président Mahmoud Abbas lors de la visite qu'il a effectuée dans notre pays du 18 au 20 avril, au cours de laquelle il s'est entretenu avec de nombreux dirigeants. Cette position a été réaffirmée par le peuple tunisien à diverses occasions tout au long de notre révolution et à son apogée.

La Tunisie demande à la Puissance occupante, Israël, de mettre fin immédiatement à ses activités de colonisation et d'honorer ses engagements au titre du droit international, du droit international humanitaire, de la Feuille de route et du processus de paix. La Tunisie appelle toutes les parties concernées, en particulier le Quatuor international, à assumer leurs responsabilités et à réagir à l'intransigeance d'Israël, qui refuse de se conformer au droit international et de prendre les mesures qui s'imposent pour parvenir à une paix juste.

Nous récusons toutes les mesures visant à modifier l'identité religieuse, démographique et sociale de Jérusalem. Nous rejetons sans équivoque les attaques contre les lieux saints, les expulsions arbitraires et la séparation des familles. Nous condamnons la poursuite de tels actes par Israël et prions la communauté internationale d'adopter une position ferme en vue de mettre un terme à ces actions et d'empêcher l'imposition d'un statu quo.

Comme l'ont affirmé de nombreuses personnes à de nombreuses reprises, la situation à Gaza ne fera que provoquer davantage de troubles. Les derniers actes d'agression perpétrés contre des civils palestiniens mettent en exergue la menace d'un nouveau cycle de violence, qui ne ferait qu'accroître les souffrances du peuple palestinien, dont les blessures n'ont pas encore cicatrisé après l'agression commise contre Gaza en décembre 2008 et en janvier 2009.

La Tunisie réaffirme qu'elle est en faveur d'une protection internationale pour le peuple palestinien. Nous affirmons qu'il importe que la Puissance occupante honore ses obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève. Nous la mettons en garde contre tout acte de violence, qui ne ferait que miner les initiatives de paix et détruire tout espoir d'un règlement pacifique du conflit.

S'agissant de la voie des négociations avec la République arabe syrienne et le Liban, la Tunisie réaffirme qu'il ne sera possible d'instaurer une paix globale et juste avec Israël que si Israël se retire complètement des territoires arabes occupés jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, y compris Jérusalem-Est, le Golan syrien occupé et le territoire qui est toujours occupé dans le sud du Liban.

La création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe, est cruciale en vue de parvenir à un règlement juste de ce problème sur la base des résolutions de l'ONU. Les populations du Moyen-Orient souffrent depuis beaucoup trop longtemps. Nous devons mettre un terme à l'occupation des terres arabes afin de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région. La sécurité de la région est liée à la sécurité et à la stabilité du monde entier. En effet, la sécurité mondiale est liée à la sécurité au Moyen-Orient.

Nous ne devons pas permettre une reprise des tensions, des affrontements et des attaques contre la population civile. Pour empêcher qu'un tel scénario ne se produise nous devons adopter d'urgence des mesures décisives pour éliminer les causes profondes de ces tensions.

Compte tenu du caractère extrêmement sensible de la situation actuelle, il importe plus que jamais de préserver le processus de paix afin de répondre aux aspirations des peuples de la région et de défendre la juste cause du droit du peuple palestinien à la liberté, à

la dignité et à un État indépendant, sur la base de la volonté internationale.

Nous prions toutes les parties de ne pas se contenter de simples rhétoriques et d'entreprendre des initiatives courageuses démontrant une volonté sincère et solide d'assumer ensemble la responsabilité historique qui consiste à mettre fin à ce conflit amer et prolongé, lequel a fait payer un lourd tribut à la région, tant en termes de biens que de vies humaines. Ce conflit a privé la population de la région de stabilité et de développement et l'a forcée à vivre dans un climat de peur perpétuel.

Malgré cette situation, ceux qui appellent à la paix, au dialogue, à des négociations, à un règlement du conflit, à la sécurité et à une paix durable dans la région continuent d'espérer avec force qu'un changement sur le terrain aboutira à la solution des deux États et à la fin de l'occupation par Israël de territoires palestino-arabes. Nous devons les appuyer.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'apprécie les efforts que vous déployez pendant votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et je vous remercie d'avoir convoqué cette séance sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Je souscris aux déclarations faites par le représentant de l'Arabie saoudite au nom du Groupe des États arabes, le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, et le représentant du Tadjikistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique. Je remercie également M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé, et souligne l'importance du rôle joué par le Secrétariat pour rapporter avec exactitude les faits sur le terrain dans les territoires arabes occupés et l'impact de l'occupation israélienne de longue durée sur la stabilité non seulement du Moyen-Orient mais du monde entier. Je salue également la participation à cette séance de M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et de M. Abdou Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Récemment, le monde a constaté la position radicale adoptée par le Gouvernement israélien, qui s'est soustrait à ses obligations internationales et a mené les négociations de paix dans une impasse en déclinant toute responsabilité. Une telle attitude sape les efforts déployés par le Conseil pour signaler clairement à Israël que le monde ne peut plus accepter la continuation des colonies de peuplement et l'occupation de territoires arabes depuis 1967. Au vu notamment des troubles que connaît actuellement le monde arabe, il est erroné de croire que la flexibilité des États arabes et les efforts du Quatuor et du Conseil de sécurité se poursuivront *ad vitam æternam*. Malheureusement, le Gouvernement israélien continue ses activités illégales de peuplement dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé, au mépris des exigences du Quatuor, du Comité des Ministres pour l'Initiative de paix arabe, et des deux tiers des membres de la communauté internationale prêts à reconnaître l'État palestinien.

Il existe aujourd'hui un consensus international en faveur de la solution des deux États – la Palestine et Israël – vivant côte à côte dans la paix. Nous devons profiter de ce consensus et de cette dynamique pour éviter un affrontement régional bien probable dans les circonstances actuelles. Les dirigeants israéliens devraient prendre ce risque au sérieux.

La position des États arabes et des États épris de paix est conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'instauration d'une paix durable, juste et globale au Moyen-Orient ne peut reposer que sur le principe « terre contre paix » et sur la légalité internationale.

Nous réitérons notre rejet énergique des mesures illégales prises par Israël dans Jérusalem-Est occupée et de ses tentatives visant à modifier l'identité arabe, la composition démographique, le statut juridique et le caractère religieux de la ville, et nous soulignons que ces tentatives sont nulles et non avenues et sans effet. La communauté internationale doit rejeter les tentatives faites par le Gouvernement israélien de saper les lieux saints chrétiens et islamiques, de démolir des maisons dans la ville, d'expulser les habitants arabes et de révoquer leurs droits de résidence en vue de judaïser la ville. Ces tentatives sont contraires aux obligations qui incombent à Israël, Puissance occupante, au regard du droit international, et aux décisions pertinentes de l'ONU, et elles sapent les bases d'un règlement pacifique de la question palestinienne et du conflit israélo-arabe.

Tandis que l'occupation israélienne de territoires libanais continue, nous notons des violations continues

de la part d'Israël de l'espace aérien du Liban, ainsi que des activités d'espionnage, lesquelles font peser une menace sur la souveraineté libanaise et violent la résolution 1701 (2006). Israël continue également d'occuper les hauteurs du Golan syrien et d'exploiter ses richesses. II y a intensifié sa politique de colonisation, comme il le fait en Palestine, en expulsant des Arabes et en démolissant leurs maisons afin de modifier l'identité et la structure du territoire occupé, au mépris des droits fondamentaux de l'homme et en violation du droit international. Nous réaffirmons ici les décisions de l'Assemblée générale qui a invalidé la décision israélienne d'annexer le Golan et affirmé la nécessité de le rendre à la Syrie, conformément à la résolution 497 (1981). Nous réaffirmons également la nécessité de rendre au Liban le reste des territoires libanais occupés et le droit des Libanais de défendre leur territoire.

Je rappelle que le Conseil a la responsabilité de réaliser la paix au Moyen-Orient; ceci est particulièrement vrai pour les cinq membres permanents qui ont une responsabilité historique et politique vis-à-vis de la situation actuelle. Il existe une solution, à condition qu'il y ait une volonté politique de créer les conditions propices à la création d'un État palestinien indépendant et viable dans les frontières du 4 juin 1967, ayant Jérusalem-Est pour capitale. En conclusion, je rappelle que le droit de lutter pour se libérer de l'occupation étrangère est un droit légitime qu'on ne saurait mettre en parallèle avec une agression militaire par des forces d'occupation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à dire à quel point nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité dans le cadre de cet important débat sur la situation au Moyen-Orient et la question palestinienne.

C'est avec grande préoccupation que nous notons la violence continue qui sévit au Moyen-Orient. Si nous félicitons la communauté internationale pour la mise en œuvre de la résolution 1973 (2011) en Libye, mon gouvernement a le sentiment qu'il faut en faire plus au Moyen-Orient afin de préserver les droits fondamentaux des populations de la région et de mettre fin à la violence.

Les Maldives, en tant qu'État membre de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), sont convaincues que la paix et la prospérité au Moyen-Orient ne sont possibles que si l'on donne au peuple les moyens de procéder à des réformes sociales, économiques et politiques bien nécessaires qui aboutiraient à l'instauration d'un système de gouvernement plus démocratique et plus représentatif. D'après notre propre expérience, la répression des droits de l'homme et des libertés fondamentales est extrêmement contreproductive et finit par mener à la désintégration des normes sociétales. Nous exhortons la communauté internationale, et notamment les membres de la Ligue des États arabes et de l'OCI, à aider les autres États membres qui traversent des périodes de transition similaires à mettre sur pied les infrastructures institutionnelles nécessaires pour passer à un système de gouvernance que leurs populations respectives seront le mieux à même de définir.

Concernant la question de Palestine, la position de mon gouvernement est bien connue. Nous notons avec grande déception que le peuple palestinien continue de souffrir. Ses droits à l'autodétermination et à vivre dans la paix et la liberté lui sont refusés depuis bien trop longtemps. Tout en reconnaissant les droits des Palestiniens, nous apprécions et appuyons également le droit du peuple d'Israël de vivre dans la paix et la sécurité aux côtés d'un État de Palestine indépendant et souverain.

Les colonies israéliennes sont un autre sujet de préoccupation. Les Maldives reconnaissent le droit des Israéliens à se loger, mais en même temps, les droits des Palestiniens ne doivent pas être foulés aux pieds. C'est pourquoi nous appelons Israël à geler l'expansion de toutes les colonies de peuplement dans les territoires occupés.

En conclusion, les Maldives ne souhaitent pas voir une autre génération de Palestiniens grandir sous le joug de l'occupation et du bouclage, qui perpétuent l'extrême pauvreté et la dépravation constatées au cours des 63 dernières années. Nous invitons tous les pays à appuyer les éléments d'une solution durable au conflit pour le bien des populations de cette région. La violence n'apportera jamais la paix au Moyen-Orient; elle ne fera plutôt que causer plus de violence et plus d'écoulement de sang et accroître la haine des deux côtés. Voilà pourquoi mon gouvernement est fermement convaincu que la paix ne pourra s'instaurer au Moyen-Orient que lorsqu'un État de Palestine souverain aura été créé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé le présent débat public consacré à la situation au Moyen-Orient. La question à l'examen revêt une importance primordiale et la présente séance est d'autant plus importante qu'elle a lieu au moment où des faits nouveaux surviennent dans la région.

Le régime israélien continue de faire fi du droit international en continuant d'imposer son blocus illégal et inhumain aux Palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza, alors que les dégâts provoqués à Gaza par l'attaque menée en 2009 par la Puissance occupante n'ont toujours pas été réparés. Le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (A/HRC/12/48) constitue une mesure importante pour remédier aux violations commises par le régime israélien à Gaza. La publication du rapport avait nourri l'espoir que les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, mettraient fin au règne de l'impunité pour les crimes de guerre israéliens.

Toutefois, aucune mesure crédible n'a été prise à cet effet. On continue de tenter d'effacer les atrocités commises par la machine de guerre israélienne. Quelle crédibilité l'ONU conserverait-elle si aucune mesure n'était prise à la suite de ce rapport? Les organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, doivent veiller à ce que les recommandations figurant dans le rapport Goldstone soient intégralement et immédiatement mises en œuvre. En elle-même, l'impunité des auteurs de crimes graves motive et encourage d'autres atrocités. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement suisse, en sa qualité de dépositaire de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, pour convoquer à nouveau une conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève sur les mesures à prendre pour imposer la Convention dans le territoire palestinien occupé. Nous espérons que la Conférence pourra être organisée avant septembre.

Nous attendons également avec intérêt un rapport complet du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la Mission d'établissement des faits par toutes les parties concernées, y compris les organes de l'ONU et, en particulier, le Conseil de sécurité.

Il est regrettable d'observer que l'inaction des organes compétents de l'ONU devant les politiques illégales et inhumaines et les pratiques oppressives du régime israélien à l'encontre des populations des territoires occupés a enhardi ce dangereux régime à continuer de commettre ses crimes et à faire preuve de cruauté envers les Palestiniens sans défense. L'appui généreux qu'accordent certaines puissances au régime israélien est un des plus lourds de conséquences de l'histoire contemporaine. Cet appui est apporté au détriment de la paix et de la stabilité régionales, ainsi que des droits fondamentaux des Palestiniens. En février dernier, le Conseil n'a pas réussi, une fois de plus, à adopter un projet de résolution (S/2011/24) soulignant simplement qu'il est urgent de mettre un terme à la campagne illégale menée par le régime d'apartheid israélien, laquelle consiste en la destruction d'habitations appartenant à des Palestiniens pour construire de nouveaux logements pour les colons (voir S/PV.6484).

Ce projet de résolution était voué à l'échec pour la simple raison qu'un membre permanent a exercé son droit de veto, empêchant ainsi le Conseil de sécurité d'agir. Ce n'est bien entendu pas la première fois que cela se produit. Il est en effet depuis longtemps attesté que les États-Unis occultent les atrocités commises par le régime israélien, se faisant ainsi complices des crimes perpétrés par ce régime. Le fait d'empêcher le Conseil de prendre des mesures ne fera qu'encourager le régime israélien à poursuivre ses politiques inhumaines et belliqueuses en toute impunité et à continuer de violer impunément des droits de l'homme internationalement reconnus ainsi que le droit humanitaire.

Le régime israélien poursuit ses politiques d'agression dirigées contre le Liban en persistant à violer son espace terrestre, maritime et aérien et en refusant de se retirer du territoire libanais occupé. Il refuse également de se retirer des hauteurs du Golan. Ce régime poursuit sa politique hostile et provocatrice d'espionnage à l'encontre du Liban. Récemment, du matériel d'espionnage moderne a été repéré et confisqué – le deuxième incident de ce type en moins d'un an. Il s'agit d'une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban.

Un règlement pacifique et juste de la question de Palestine est indispensable pour parvenir à une paix et

une stabilité globales et durables au Moyen-Orient et au-delà. Nous considérons que la justice, la cessation des politiques discriminatoires et racistes et la fin à l'occupation de la Palestine et des autres territoires occupés sont la clef d'une paix durable en Palestine et dans la région. Aujourd'hui, de plus en plus d'États se joignent à ceux qui ont déjà reconnu la Palestine comme un État indépendant. Cela indique très clairement que la cause palestinienne est de plus en plus entendue. Espérons que l'oppression et l'occupation cesseront et que la justice et la liberté règneront sur le territoire palestinien occupé.

Avant de terminer, je voudrais réagir à l'allusion à mon pays faite par les représentants des États-Unis et du régime israélien. Je voudrais qu'il soit pris acte du fait que ma délégation récuse les allégations infondées et la désinformation auxquelles on a eu recours dans cette salle dans le but de détourner l'attention de la communauté internationale des faits liés aux politiques criminelles et aux atrocités odieuses auxquelles se livre le régime israélien dans la région, en particulier les crimes abominables perpétrés contre les Palestiniens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 20.